

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIER ET DE LA RECHERCHE**

---

**Direction des personnels enseignants**

**CONCOURS D'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCEE  
PROFESSIONNEL (CAPLP)**

**SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES**

**Concours externe  
et  
concours d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les  
établissements d'enseignement professionnel privés sous contrat (CAFEP)**

**RAPPORT DE MADAME YVELINE RAVARY  
INSPECTEUR GENERAL DE L'EDUCATION NATIONALE  
PRESIDENTE DU JURY**

**2005**

## SOMMAIRE

	page
<b>Composition du jury</b>	3
<b>Concours externe</b>	
° Renseignements statistiques	5
<b>Concours d'accès à la liste d'aptitude (CAFEP)</b>	
° Renseignements statistiques	6
<b>Epreuve d'admissibilité</b>	7
° Sciences médico-sociales	
* Sujet	8
* Rapport de l'épreuve	11
° Projet d'organisation ou étude de cas	
* Sujet	15
* Rapport de l'épreuve	24
<b>Epreuves d'admission</b>	27
° Action sanitaire et sociale	
* Sujets	28
* Bibliographie de l'épreuve	29
* Rapport de l'épreuve	30
° Travaux pratiques	33
* Sujets	34
* Rapport de l'épreuve	46
° Epreuve sur dossier	
* Rapport de l'épreuve	53
<b>Conclusion générale</b>	57
<b>Enseignements assurés par les PLP STMS</b>	58
<b>Bibliographie</b>	59
<b>Définition des épreuves du concours externe</b>	61
<b>Programmes du concours externe</b>	64

\*\*\*\*\*

## COMPOSITION DU JURY

### CAPLP EXTERNE

Mme RAVARY	Inspectrice Générale de l'Education Nationale - <b>Présidente</b>
Mme CORNIER	Inspectrice de l'Education Nationale – Académie d'ORLEANS-TOURS – <b>Vice-Présidente</b>
Mme BREANT	Professeur au lycée Camille Pissarro à PONTOISE
Mme CASANOVA	Professeur au lycée Antonin Artaud à MARSEILLE 13 <sup>ème</sup>
Mme CHABAUD	Professeur au lycée Mathias à CHALON SUR SAONE
Mme CHALARD	Professeur au lycée Pierre Corneille à ORLY
Mme CHAREYRON	Professeur au lycée la Matinière à LYON 9ème
Mme CORNILLE	Professeur au lycée Lavoisier à ROUBAIX
Mme CROS	Professeur au lycée Charollier à ANGERS
Mme CROUCHANDEU	Professeur au lycée Charles Blanc à PERPIGNAN
M. D'ANDRIA	Professeur au lycée Darius Milhaud au KREMLIN BICETRE
Mme DANION	Professeur au lycée Jacques Monod à PARIS
Mme DEES	Professeur au lycée Marie de Champagne à TROYES
Mme DELACOUR	Professeur au lycée René Char à AVIGNON
Mme DELOMEL	Professeur au lycée Guillaume Budé à LIMEIL BREVANNES
Mme DUFOULON M. FERRARIS	Professeur au lycée de la Plaine de Neauphle à TRAPPES Professeur au lycée Parc Saint Jean à TOULON
Mme FONDACCI	Professeur au lycée Lino Ventura à OZOIR LA FERRIERE
Mme GAUTHIER M. GESTIN	Professeur au lycée Edgar Quinet à BOURG EN BRESSE Professeur au lycée de Ernest Renan à SAINT BRIEUC
Mme GIBEAUX	Professeur au lycée Val de Seine au GRAND QUEVILLY
Mme GOMBEAU	IEN – Académie de LILLE
M. GRAS	Professeur au lycée Montciel à LONS LE SAULNIER
Mme GROLLEMUND	Professeur au lycée M.Curie à CLERMONT FERRAND
Mme GROSJEAN	Professeur au lycée Maryse Bastié à HAYANGE
M. GUERRESCHI	Professeur au lycée J-F Millet à OCTEVILLE

Mme HAUCHE	Professeur au lycée Raymond Queneau à YVETOT
Mme HENRY	Professeur au lycée de Bréquigny à RENNES
Mme JANKOWIAK ENGLER	Professeur au lycée J. Goussier à REZE
M. JOLY	Professeur au lycée Gustave Eiffel à REUIL MALMAISON
Mme LACOMBE	Professeur au lycée Simone Signoret à VAUX LE PENIL
M. LAPORTE	Professeur au lycée Jules Mousseron à DENAIN
Mme LEBRIS	Professeur au lycée les Sapins à COUTANCES
Mme LECAILLON	Professeur au lycée Marvingt à TOMBLAINE
Mme MAILLET	IEN – Académie de REIMS
Mme NADRA	Professeur au lycée Maurice Violette à DREUX
Mme NIMOD	Professeur au lycée Sonia Delaunay à BLOIS
Mme PERI	Professeur au lycée Guy de Maupassant à COLOMBES
Mme SAUPIN	Professeur au lycée Perrin à LONGJUMEAU
Mme SIMZAC	Professeur au lycée Emile Zola à BAR LE DUC
Mme TAMINE	Professeur au lycée Eugène Delacroix à DRANCY
Mme TOUSSAINT	Professeur au lycée E. Gand à AMIENS
Mme TRAVARD	Professeur au lycée Lumière à LYON 8ème
Mme VERDIER	IEN - Académie de CAEN

**LES RAPPORTS DES JURYS DES CONCOURS SONT ETABLIS  
SOUS LA RESPONSABILITE DES PRESIDENTS DE JURY**

## CONCOURS EXTERNE

### RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

Candidats inscrits :	606
Candidats présents aux deux épreuves d'admissibilité :	262
Candidats admissibles :	61
Candidats présents aux trois épreuves d'admission :	51
Candidats proposés pour l'admission :	25

\*\*\*\*\*

Epreuves d'admissibilité	
Moyenne la meilleure	13,63 / 20
Moyenne générale des candidats admissibles	9,68 / 20
Epreuves d'admission	
Moyenne la meilleure	16,50 / 20
Moyenne générale des candidats admis	12,30 / 20
Ensemble des épreuves (admissibilité et admission)	
Moyenne la meilleure	15,35 / 20
Moyenne générale des candidats admis	11,42 / 20

**CONCOURS D'ACCES A LA LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT DANS LES  
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES SOUS CONTRAT (CAFEP)**

**RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES**

Candidats inscrits :	80
Candidats présents aux deux épreuves d'admissibilité :	36
Candidats admissibles :	12
Candidats présents aux trois épreuves d'admission :	11
Candidats proposés pour l'admission :	5
*****	
Epreuves d'admissibilité	
Moyenne la meilleure	12,38 / 20
Moyenne générale des candidats admissibles	9,46 / 20
Epreuves d'admission	
Moyenne la meilleure	12 / 20
Moyenne générale des candidats admis	10,88 / 20
Ensemble des épreuves (admissibilité et admission)	
Moyenne la meilleure	11,70 / 20
Moyenne générale des candidats admis	10,71 / 20

Les candidats à ce concours ont composé sur les épreuves du concours externe. Pour chacune des épreuves, il convient de se reporter aux observations des jurys.

## **EPREUVES D'ADMISSIBILITE**

\*\*\*\*\*

### **Sciences médico-sociales**

Durée : 5 heures - coefficient : 1

### **Projet d'organisation ou étude de cas**

Durée : 6 heures - coefficient : 1

## SCIENCES MÉDICO-SOCIALES

Durée : 5 heures.

Calculatrice interdite.  
Aucun document autorisé.

### PREMIERE PARTIE L'alcoolisme en France

L'alcool est responsable de 45 000 décès par an, dont 16 000 sont dus à des cancers, 8 200 à des affections digestives, 7 600 à des maladies cardiovasculaires, 7 700 à des accidents et traumatismes. Au total, l'alcool contribue à 14% des décès masculins et 3% des décès féminins. La mortalité a baissé régulièrement compte tenu de la baisse continue de la consommation d'alcool en France depuis 50 ans. Elle reste très inégalitaire en termes de catégories sociales et de disparités régionales.

*Source : Direction générale de la santé - 2001*

Dans un avis du 2 mars 2004, l'Académie de médecine estime que «la consommation d'alcool pendant la grossesse représente la cause majeure de retard mental d'origine non génétique ainsi que d'inadaptation sociale de l'enfant ». Une campagne de prévention recommandant l'abstinence complète pendant la grossesse est lancée au cours de l'automne 2004.

- 1.1. Expliquer les conséquences d'une consommation excessive d'alcool.
- 1.2. Présenter les facteurs susceptibles de conduire un individu vers l'alcoolisme.
- 1.3. Présenter les mesures et les dispositifs de prévention de l'alcoolisme en France.

### DEUXIEME PARTIE Le système nerveux.

Les enfants exposés in utero à l'alcool peuvent présenter le syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF). Les conséquences sur l'enfant sont nombreuses.

- 2.1. Présenter l'organisation générale du système nerveux en exposant la localisation et la structure des différents constituants.
- 2.2. Expliquer l'arc réflexe et détailler les éléments le composant.
- 2.3. Légender le schéma fourni en annexe 2. Définir la plaque motrice et exposer la chronologie des événements qui se déroulent depuis la propagation du signal au sein de la cellule nerveuse jusqu'à la réponse finale.
- 2.4. Préciser les conséquences physiopathologiques de l'alcoolisme maternel sur l'enfant.



## ANNEXE 1

### Consommation en litres par adulte (15 ans ou plus) et par an

BOISSONS	1960	1970	1980	1990	2001
Vin	174,3	143,0	122,9	91,3	78,9
Bière	48,2	55,4	57,0	49,7	41,0
Cidre	35,9	21,1	9,7	8,1	6,9
Alcools forts	5,8	7,8	8,9	7,7	9,1
Total	264,2	227,3	198,5	156,8	135,9

Source : INSEE

### Consommation totale d'alcool pur en litres, par adulte et par an

1960	1970	1980	1990	1996	1999
27,4	25	23	18,3	13,4	13,4

Source : INSEE

### Décès par psychose alcoolique et alcoolisme en France

	1960	1970	1980	1990	1999
<b>Hommes</b>	12 301	14 939	13 173	8 983	2 164
<b>Femmes</b>	5 544	6 078	5 052	3 479	575
<b>Total</b>	17 845	21 017	18 225	12 462	2 739

Source : INSERM 2004.

### Les femmes enceintes prévenues

D'après l'expertise INSERM 2001 « Alcool : effets sur la santé », le syndrome d'alcoolisme fœtal (SAF) a une incidence de 0,5 à 3 pour 1000 naissances avec des taux plus élevés dans certaines populations. Le phénomène touche chaque année près de 7000 nouveau-nés, dont 3000 très sévèrement, en particulier sur l'île de la Réunion, en Bretagne et dans le Nord-Pas-de-Calais. Face à ce risque, les gynécologues-obstétriciens et les alcoologues prônent une abstinence totale pour les femmes enceintes.

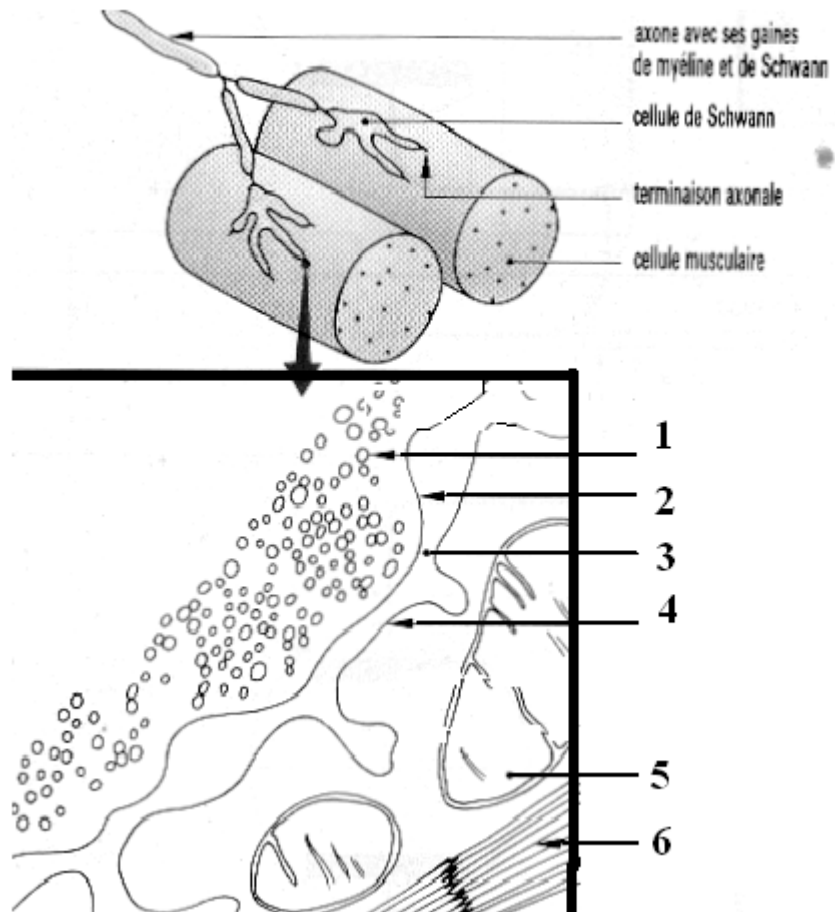
(...)

Le parquet de Lille a déclenché en avril 2004 une procédure sur l'absence d'information fournie aux femmes enceintes par les producteurs d'alcool. Il s'agit d'une enquête relative aux délits de « *mise en danger de la vie d'autrui, tromperie aggravée sur la marchandise et blessures involontaires* »\*, diligentée à la suite du signalement de trois femmes dont les enfants sont atteints du SAF dénoncé par l'association Esper (Ecoute, santé, parents, enfants, respect) de Roubaix. Cette dernière met en cause le défaut de message sanitaire.

\* Deux ans de prison et 38 110 euros d'amende (code de la consommation).

Source : « Le Quotidien du Médecin » du 26 août 2004.

**ANNEXE 2 (à rendre avec la copie)**  
(D'après « Biologie terminale D » Hachette 1989)



## Rapport sur l'épreuve de SCIENCES MEDICO-SOCIALES :

Rapport établi par Mesdames CHABAUD, CHAREYRON, CROS, DANION, DUFOULON, FONDACCI, GAUTHIER, GIBEAUX, LECAILLON, NIMOD, PERI, TOUSSAINT, TRAVARD et Messieurs D'ANDRIA, GESTIN et LAPORTE.

### 1 – RESULTATS :

- Moyenne générale de l'épreuve : 4,70 / 20
  
- Répartition des notes :
  - notes supérieures ou égales à 15 : 0 soit 0 %
  - notes comprises entre 12 et 15 : 1 soit 0,3 %
  - notes comprises entre 10 et 12 : 5 soit 1,9 %
  - notes comprises entre 8 et 10 : 24 soit 8,9 %
  - notes comprises entre 5 et 8 : 80 soit 29,5 %
  - notes inférieures à 5 : 160 soit 59,4 %
  
- Pourcentage des notes supérieures ou égales à 10 : 2,2 %
  
- Meilleure note de l'épreuve : 12 / 20

## **2 – OBSERVATIONS DU JURY**

### **2 – 1 PARTIE SCIENCES MEDICO-SOCIALES**

#### **Le jury a apprécié :**

- quelques copies avec des connaissances bien actualisées
- certaines copies riches avec des éléments de réflexion et de discussion par rapport aux mesures institutionnelles.

#### **Le jury a déploré :**

- un niveau d'expression très pauvre pour de futurs enseignants, un langage parfois familier
- l'absence d'utilisation d'un vocabulaire spécifique
- de nombreux clichés et lieux communs
- des connaissances imprécises, insuffisantes ou partiellement développées
- des confusions entre conséquences et facteurs, entre dispositif et mesure
- peu d'utilisation des documents ou documents utilisés à contresens
- une orthographe déficiente et une écriture peu lisible
- l'absence de construction du devoir (introduction, transitions, conclusion)
- une absence de rédaction (énumération d'items)
- des parties hors sujet
- des présentations sous forme de schéma ou de tableau

### **2 – 2 PARTIE : BIOLOGIE**

#### **Le jury a apprécié quelques copies avec :**

- une introduction
- un plan qui facilite la lecture et montre la logique ainsi que la rigueur scientifique du candidat
- des schémas explicites, complets, et légendés
- une conclusion

#### **Le jury a regretté :**

- un grand nombre de copies mal présentées (fautes d'orthographe, de grammaire, écriture peu soignée et en style SMS ou abréviations, numéro de question non indiqué, schémas très simplistes et brouillons ...)
- la rareté des schémas ou leur absence, des schémas peu ou pas légendés (notamment dans la question 2.2)
- des connaissances de bases absentes, imprécises et / ou erronées ; un vocabulaire approximatif et inadéquat :
  - confusion cerveau /encéphale
  - moelle osseuse pour moelle épinière
  - citation d'organes voire d'appareils ne faisant pas partie du système nerveux
  - assimilation de nombreuses situations d'activité cérébrale à des réflexes alors qu'elles ne le sont pas
- de nombreuses parties hors sujets (fonctions des organes du système nerveux non demandées ; éléments de prévention non demandés dans la question 2-4)
- une mauvaise lecture ou interprétation des questions (oubli fréquent de définition de l'arc réflexe ou de la plaque motrice)
- une expression en inadéquation avec le niveau exigé pour un concours de recrutement d'enseignants.

#### **Le jury rappelle aux candidats que :**

- la biologie est une partie d'épreuve à part entière et non facultative. C'est une discipline que les professeurs de lycée professionnel de la spécialité STMS dispensent dans le cadre des enseignements obligatoires relevant de leurs compétences. Cette discipline est indispensable aux élèves, dans la poursuite d'étude (aide-soignant, auxiliaire de puériculture, Première d'adaptation,...)
- les candidats doivent prendre connaissance des programmes requis pour le concours
- les connaissances doivent être actualisées et d'un niveau correct

- les questions doivent être lues et analysées pour éviter les hors sujets, le verbiage, les confusions et les oublis
- chaque question doit être rédigée et séparée de la précédente et de la suivante
- les schémas doivent être clairs, précis et légendés pour illustrer une explication et les sigles sont à définir
- La durée accordée aux deux parties (sciences médico-sociales et biologie) doit être gérée pour que les deux parties soient traitées de façon égale.

### **3 - ELEMENTS DE CORRIGE**

#### **3 – 1 PARTIE SCIENCES MEDICO-SOCIALES :**

##### **Introduction :**

Le jury attendait la présentation du thème et celle du plan suivi.

##### **Question 1 :**

Il s'agissait de :

- Définir l'alcoolisme, l'alcoolisme aigu et l'alcoolisme chronique
- Présenter les notions de mortalité, de mortalité prématurée, de morbidité
- Présenter les conséquences (médicales, familiales, financières, professionnelles, psychosociales)

##### **Question 2 :**

Les facteurs attendus étaient :

- facteurs socioculturels
- facteurs psychologiques
- facteurs sociaux
- facteurs biologiques

Le jury attendait la notion de facteurs associés.

##### **Question 3 :**

Le jury attendait la définition des trois niveaux de prévention.

Pour la prévention primaire :

Il était nécessaire de définir ce niveau de prévention et d'en préciser les objectifs ; les mesures législatives et les mesures éducatives devaient être décrites.

Pour la prévention secondaire et la prévention tertiaire : une fois les définitions données, les acteurs concernés devaient être présentés.

Les mesures et les dispositifs étaient enfin attendus (mise en œuvre de plusieurs moyens et acteurs visant un objectif précis de prévention et de lutte contre l'alcoolisme).

##### **Conclusion :**

La conclusion devait porter sur le thème étudié et présenter une réflexion personnelle

#### **3 – 2 PARTIE BIOLOGIE**

##### **Question 2.1**

Le jury attendait la classification, la localisation entre système nerveux central et le système nerveux périphérique.

Il fallait préciser la structure des organes (substance grise – substance blanche) et présenter les cellules nerveuses illustrées d'un schéma légendé.

##### **Question 2.2**

Le jury attendait une définition du réflexe avec une présentation précise et logique des éléments le constituant : récepteur, voie afférente (sensitive), centre nerveux, voie efférente (motrice) et effecteur. Cette question devait être illustrée d'une coupe transversale de moelle épinière faisant apparaître tous les éléments mentionnés ci-

dessus avec une légende précise. Ce schéma devait indiquer le parcours de l'influx nerveux depuis le récepteur jusqu'à l'effecteur (avec un exemple de récepteur et un exemple d'effecteur).

**Question 2.3**

Le jury attendait une définition de la plaque motrice et une présentation précise et chronologique des événements de la transmission du signal de la cellule nerveuse à la cellule musculaire jusqu'à la contraction des myofibrilles. Les étapes étaient à expliquer.

**Question 2-4**

Le jury attendait une présentation des troubles observés chez un enfant ayant développé un SAF : malformations congénitales, troubles liés au dysfonctionnement du cerveau, troubles du comportement, ...

\*\*\*\*\*

## PROJET D'ORGANISATION OU ETUDE DE CAS

**Durée : 6 heures**

Calculatrice interdite  
Aucun document autorisé.

Vous êtes Responsable du service Enfance - Jeunesse de la communauté de communes de M. Dans le cadre d'une meilleure prise en compte des besoins des 0 / 18 ans, vous participez à la mise en œuvre du projet à visées éducatives élaboré par la commune de M .

Vous orientez vos priorités dans deux axes principaux :

- d'une part, une meilleure prise en compte des besoins des enfants de 3 à 12 ans, notamment dans les centres de loisirs sans hébergement (CLSH) ;
- d'autre part, une réelle prise en compte des besoins des jeunes de la commune qui, trop souvent, errent dans la ville sans trop savoir où se retrouver .

1 - En réponse à la première priorité, vous préparez avec la directrice du CLSH, certains éléments du « projet pédagogique ». Celui-ci sera validé avec les animateurs du CLSH et les partenaires du centre (structures ou équipements impliqués...).

- **Présenter les éléments du projet qui portent sur la nature des activités relatives aux enfants de 7/12ans, sur l'année 2005 – 2006, en les illustrant, pour leur mise en œuvre, par des exemples adaptés à chaque tranche d'âge.**
- **Proposer le programme détaillé d'une journée du mois de juillet, pour un groupe de douze enfants de 7 ans accueillis au CHLS.**

2 - En réponse à la deuxième priorité, vous souhaitez améliorer le rôle de l'Espace jeunes, ouvert depuis 2004, mais insuffisamment utilisé par les jeunes de la commune de M.

Vous envisagez le recrutement d'une personne responsable de l'accueil dans cet espace et la mise en place d'actions de communication pour qu'il réponde mieux à ses objectifs et aux orientations politiques de M.

- **Présenter le profil de poste de la personne à qui la fonction d'accueil sera confiée.**
- **Présenter une analyse critique des actions possibles à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs visés.**

### **Documents annexés :**

**Annexe 1 :** Présentation de la communauté de communes de M... (2 pages)

**Annexe 2 :** Le projet local jeunesse de M... (2 pages)

**Annexe 3 :** Le centre de loisirs sans hébergement (1 page)

**Annexe 4 :** Fiche équipements sportifs (1 page)

**Annexe 5 :** Décret n°2002-885 du 3 mai 2002 ; arrêté du 10 décembre 2002 (2 pages)

Sources des annexes 1,2,3,4 à partir de documents [http : //vivre.m.com](http://vivre.m.com)

## ANNEXE 1

<b>Communauté de Communes de M</b> 3 avenue de la Gare - 00500 M <b>Tél : 00 00 00 00 00 - Fax : 01 01 01 01 01</b>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### ••• Repères géographiques et démographiques ••• Equipements

#### ■ 5 communes :

- A.
- B.
- M.
- P.
- S.

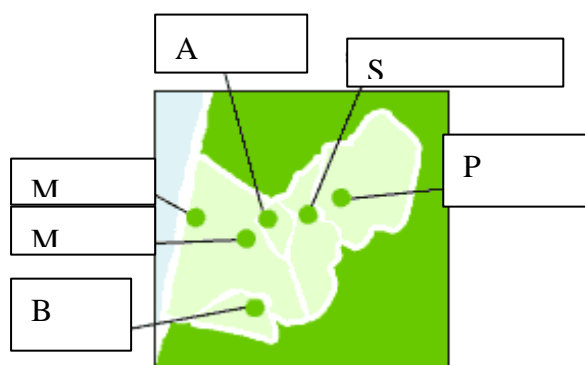
■ **Population** : environ 10000 habitants

■ **Superficie du territoire** : 270 km<sup>2</sup>

■ **Région** : A.

■ **Département** : L

■



### ••• Communications

#### ■ Route nationale Y

#### ■ SNCF

- Gare de M.
- Gare de L.
- Gare de B.

■ **Aérodrome** de M. ouvert à la circulation aérienne publique

### ••• Environnement

- plus de 70 % de forêt pour les 5 communes
- 1 lac de 340 ha (site classé)
- 10 km de plage
- 3 cours d'eau
- 1 promenade fleurie
- 1 réserve naturelle

### ••• Monuments

- **Abbaye de M.**, monument historique depuis 1986
- **Clocher-porche**, patrimoine mondial de l'humanité depuis 2000
- **Mottes féodales** <sup>(1)</sup>
- **Sauveté** <sup>(2)</sup>
- **Eglises**

- Gymnases
- Stades
- 5 boulodromes
- 2 piscines
- 1 base nautique
- 4 sites de tennis
- 2 bois aménagés avec parcours de santé
- Campings municipaux
- 2 parcours d'orientation
- 3 pistes cyclables
- 2 itinéraires cyclables
- 1 piste VTT
- 1 parc d'attractions (l'été)
- 1 parc d'aventures (l'été)
- 6 sentiers pédestres (50km)
- 3 musées
- 1 école de musique
- 1 office intercommunal du tourisme
- 1 point relais ANPE
- 1 mission locale
- 1 point ASSEDIC
- 2 bibliothèques
- 1 théâtre
- 1 cinéma
- 1 centre de loisirs sans hébergement
- 1 centre multimédia
- 1 espace jeunes
- 1 Point Information Jeunesse

### ••• Associations dans divers domaines :

équitation, musique, théâtre ...

### ••• Enseignement

- 1 collège
- 5 écoles maternelles
- 8 écoles primaires
- 1 centre de formation

### ••• Relations internationales

M. est jumelée avec Old Orchard Beach (Etats Unis - Etat du Maine)



- (1) Une motte féodale est un édifice de terre surmonté d'une construction fortifiée attestant le pouvoir des seigneurs nobles au Moyen Age.
- (2) Une sauveté est une bourgade rurale créée au Moyen Age, pendant la féodalité pour servir de refuge et procéder au défrichement des terres.

## ANNEXE 2

### LE PROJET LOCAL JEUNESSE DE ... M.

#### Le projet jeunesse

Un projet politique à visées éducatives puisqu'il prend en compte le temps libre comme espace éducatif à part entière en relation avec la famille et l'école.

Correspond aux enfants et aux jeunes de 0 à 18 ans de M..

*Sources : la déclaration universelle des droits de l'homme et la convention des droits de l'enfant, elles se fondent sur les principes laïques et sur la citoyenneté des mineurs.*

#### **Les objectifs éducatifs du projet politique se définissent selon six axes forts**

**Vivre dans la joie un temps de loisirs ou de vacances essentiel au bonheur de l'enfant, caractérisé par une grande place laissée au jeu.**

**Permettre le développement psychomoteur, intellectuel, affectif et social de l'enfant**

**Valoriser des attitudes éducatives qui reposent sur la tolérance, le respect des autres, le respect des idées et l'acceptation des différences comme source d'enrichissement**

**Permettre aux enfants et aux jeunes de connaître leur environnement, de pouvoir s'y situer et d'y agir**

**Favoriser la participation des enfants et des jeunes à la vie sociale de la commune en créant les conditions d'une concertation la plus participative possible**

**Permettre aux enfants et aux jeunes d'être acteur de la vie de la cité en favorisant la prise d'initiatives, le développement de projets individuels ou collectifs**

#### Les opérations engagées

##### **L'interclasse :**

Afin d'améliorer l'encadrement des enfants durant le temps du midi, du personnel présent sur chaque site a été formé (BAFA) et possède du matériel qui est mis à la disposition des enfants sous forme d'atelier.

##### **Le Contrat éducatif local**

Dispositif mis en place pour améliorer le cadre de vie des enfants et des jeunes hors temps scolaire.

Ex : mise en place de l'Espace Jeunes  
Travail en collaboration avec le Parnasse : activités culturelles

##### **Le Contrat Enfance et le Contrat Temps Libre**

Le Contrat Enfance demande aux signataires de participer activement au projet de développement social du département par son action socio-éducative en direction des enfants et des parents.

La CNAF (Caisse nationale des allocations familiales) a créé les Contrats Enfance en direction des enfants âgés de 0 à 12 ans et les contrats temps libre pour les jeunes de 6 à 16 ans. Ces contrats bilatéraux concrétisent une volonté réfléchie et voulue entre la CAF du département, les municipalités signataires mais aussi et surtout le tissu associatif, acteur de la politique Enfance et jeunesse.

##### **Le Contrat Local de Sécurité**

Il permet d'organiser un partenariat actif et permanent avec tous ceux qui, au plan local, sont en mesure d'apporter une contribution à la sécurité.

##### **Le PAJECOT (Plan d'Accueil des Jeunes dans les Communes Touristiques)**

Ce dispositif est destiné tant à prévenir les phénomènes d'exclusion des jeunes dans les équipements des villes d'accueil qu'à garantir un bon déroulement des séjours

### •• plus précisément

**Un contrat éducatif local et un contrat Temps Libres** ont été signés respectivement avec Jeunesse et Sport et la caisse d'allocations familiales. Ces deux contrats ont permis d'accompagner la naissance d'une véritable politique d'accueil et d'animation à destination des enfants et des jeunes jusqu'à 16/18 ans.

Outre les accueils périscolaires et le centre de loisirs du mercredi, des animations sont proposées tout au long de l'année : sorties sportives ou culturelles, week-end ou semaines complètes. Les jeunes de notre commune qui le désirent peuvent s'accomplir et mener une vie de relation et d'échanges riche et variée.

Une maison de la place centrale de P. (la Maison S., ouverture en juin 2004) regroupe plus particulièrement les activités des jeunes tout au long de l'année et leur permet de se retrouver pour des jeux (billard, baby-foot, consoles, jeux de société...), de surfer sur Internet ou de pratiquer des activités manuelles ou artistiques. Les horaires d'ouverture s'adaptent à la demande et doivent permettre, hors temps scolaires aux jeunes de se retrouver (fermeture hebdomadaire le mardi).

Une toute nouvelle association, l'APAJ (Association pour l'activité des jeunes) propose aux adolescents à partir de 14 ans et aux jeunes adultes jusqu'à 25 ans, des rencontres, activités, sorties, fêtes. Un local à proximité du camping municipal leur est plus particulièrement destiné.



### ANNEXE 3

#### • Le Centre de Loisirs Sans Hébergement

Avenue du théâtre  
00 500 M.  
Tél. 00.11.09.11.09

**Public accueilli** : enfants de 3 à 12 ans

**Capacité d'accueil** : 80 enfants dont la moitié âgés de 7 à 12 ans.

**Encadrement :**

1 directeur  
8 animateurs

**Périodes d'ouvertures :**

Le centre de loisirs sans hébergement est ouvert tous les mercredis de l'année scolaire et pendant les vacances.

Mercredi : possibilité d'accueil à la journée ou à la ½ journée.

Vacances de Février, Pâques et Toussaint : possibilité d'accueil à la journée

Vacances d'été : possibilité d'accueil à la journée

- un CLSH maternel : 3 - 6 ans dans les locaux du CLSH

- un CLSH primaire : 7-12 ans dans les locaux de l'école de la Plage

**Tarifs :**

	Mercredi		Toussaint, Février et Pâques (tarif par jour)
	½ journée	journée	
Familles avec bons de vacances CAF ou MSA	2,60 à 3,00 € selon ressources	3,00 à 3,40 € selon ressources	3,00 à 3,40 € selon ressources
Familles prestataires CAF ou MSA	5,30 €	7,80 €	7,80 €
Autre ou extérieurs	6,80 €	11,00 €	11,00 €

Il faut rajouter au tarif initial une participation de 1€/ jour pour l'accueil à la journée.

Tarifs dégressifs pour les frères et sœurs.

**Documents à fournir pour une inscription :**

- Fiche d'inscription
- Carte vacances C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales),
- Bon vacances M.S.A. (Mutualité Sociale Agricole),
- Carnet de vaccinations,
- Attestation d'assurance.

## ANNEXE 4

## FICHE EQUIPEMENTS SPORTIFS

### ••• Sports et activités pratiqués sur le territoire

- **Sports de glisse** : Bodyboard, Surf, Wave ski, Planche à voile
- **Sports aériens** : Aéromodélisme, Pilotage d'avion, Parachutisme
- **Voile, nautisme** : Voile, Catamaran, Optimist, Canoë-kayak, Aviron, Pédalo
- **Sports de combat** : Aïkido, Judo
- **Sports d'équipe** : Football, Rugby, Basket-ball, Hand-ball
- **Sports individuels** : Natation, Equitation, Cyclisme, Triathlon, Tir à l'arc, Yoga, Golf, Tennis, Tennis de table, Pelote basque, Danse, Gymnastique, Ball trap

### ••• Équipements sportifs

- Cercle nautique
- Piscines
- Pistes cyclables
- Sentiers pédestres
- Courts de tennis
- Aérodrome
- Centres équestres
- Tir à l'arc
- Terrain de golf
- Parcours de santé
- Terrain de moto-cross
- Stades et gymnases

### ...Piscine de M...

#### Informations pratiques

Bassin de 12,5 x 25m

Température de l'eau entre 27,5°C et 30°C

Solarium

Espaces verts

Location de matériels (ceinture, planche, brassard)

Douche obligatoire

Shorts et bermudas interdits

Equipements pour handicapés

#### Horaires d'ouverture au public

	Périodes scolaires		Vacances scolaires de Toussaint, Février et Printemps		Vacances d'été	
Lundi	12h-13h30	17h30-20h	10h-13h	15h-20h	10h-13h	15h-20h
Mardi	12h-13h30	17h45-20h	10h-13h	15h-20h	10h-13h	15h-20h
Mercredi	12h-13h30	15h-20h	10h-13h	15h-20h	10h-13h	15h-20h
Jeudi	12h-13h30	17h30-20h	10h-13h	15h-20h	10h-13h	15h-20h
Vendredi	12h-13h30	17h45-21h	10h-13h	15h-20h	10h-13h	15h-20h
Samedi		15h-19h	10h-13h	15h-19h	10h-13h	15h-19h
Dimanche	9h-12h	15h-18h	9h-12h	15h-18h	10h-13h	15h-19h

La sortie de l'eau se fait 15 minutes avant l'horaire indiqué.

Fermeture de la caisse 30 minutes avant l'heure indiquée.

Fermetures techniques : vacances de Noël et 1ère semaine de juillet.

## **ANNEXE 5**

### **Décret n° 2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif mentionné à l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles**

---

*Le Premier ministre,*

*Sur le rapport de la ministre de la jeunesse et des sports,*

*Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 227-4, L. 227-5 et L. 227-9 ;*

*Vu l'avis du Conseil national de la jeunesse et de l'éducation populaire en date du 25 octobre 2001 ;*

*Le Conseil d'Etat (section sociale) entendu,*

*Décrète :*

#### **Article 1er**

Le projet éducatif mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles est décrit dans un document élaboré par la personne physique ou morale organisant l'accueil de mineurs dans des centres de vacances et des centres de loisirs sans hébergement.

Ce document prend en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs.

Lorsque l'organisateur accueille en centre de vacances ou en centre de loisirs sans hébergement des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatif prend en compte les spécificités de cet accueil.

#### **Article 2.**

Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui dirigent et animent les centres de vacances et les centres de loisirs sans hébergement et précise les mesures prises par la personne physique ou morale organisant l'accueil pour être informée des conditions de déroulement de celui-ci.

Les personnes qui dirigent et animent le séjour dans un centre de vacances ou dans un centre de loisirs sans hébergement prennent connaissance du projet éducatif avant leur entrée en fonctions.

Elles sont informées des moyens matériels et financiers mis à leur disposition.

#### **Article 3**

La personne qui dirige le séjour dans un centre de vacances ou dans un centre de loisirs sans hébergement met en oeuvre le projet éducatif mentionné ci-dessus et en précise les conditions de réalisation dans un document, élaboré en concertation avec les personnes qui animent le séjour.

Ce document prend en considération l'âge des mineurs accueillis.

Il précise notamment :

- la nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil, et, lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en oeuvre ;
- la répartition des temps respectifs d'activité et de repos ;
- les modalités de participation des mineurs ;
- le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps ;
- les modalités de fonctionnement de l'équipe constituée du directeur mentionné au premier alinéa, des animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs ;
- les modalités d'évaluation de l'accueil ;
- les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

#### **Article 4**

Le projet éducatif ainsi que le document mentionné à l'article 3 sont communiqués aux représentants légaux des mineurs avant l'accueil de ces derniers. Ils sont communiqués, dans des conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la jeunesse, aux agents mentionnés à l'article L. 227-9 du code de l'action sociale et des familles.

#### **Article 5**

La ministre de la jeunesse et des sports est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

*Fait à Paris, le 3 mai 2002. Lionel Jospin*

*Par le Premier ministre :*

*La ministre de la jeunesse et des sports,*

*Marie-George Buffet*

Arrêté du 10 décembre 2002 pris en application de l'article 4 du décret n° 2002-885 du 3 mai 2002  
relatif au projet éducatif mentionné à l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles  
NOR: MENJ0202905A

Le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche,  
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 227-4 et suivants ;Vu le décret n°  
2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif mentionné à l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et  
des familles,  
Arrête :

#### **Article 1**

Le document mentionné à l'article 1er du décret du 3 mai 2002 susvisé [*note : il s'agit du projet éducatif*] est  
joint à la déclaration prévue à l'article L. 227-5 du code de l'action sociale et des familles.

#### **Article 2**

Le document mentionné à l'article 1er et le document mentionné à l'article 3 du décret du 3 mai 2002 susvisé  
[*note : il s'agit du projet pédagogique*] sont communiqués par l'organisateur ou le directeur du centre de  
vacances ou du centre de loisirs sans hébergement aux agents mentionnés à l'article L. 227-9 du code de  
l'action sociale et des familles à leur demande.

#### **Article 3**

*La directrice de la jeunesse et de l'éducation populaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera  
publié au Journal officiel de la République française.*

*Fait à Paris, le 10 décembre 2002.*

*Pour le ministre et par délégation :*

*La directrice de la jeunesse*

*et de l'éducation populaire,*

*H. Mathieu*

\*\*\*\*\*

## Rapport sur l'épreuve de PROJET D'ORGANISATION OU ETUDE DE CAS

Rapport établi par Mesdames BREANT, CASANOVA, CHALARD, CORNILLE, CROUCHANDEU, DELACOUR, DELOMEL, GROSJEAN, HENRY, JANKOWIAK, LEBRIS, NADRA, SIMZAC, TAMINE et Messieurs FERRARIS, GRAS, GUERRESCHI, JOLY

### 1 – RESULTATS :

- Moyenne générale de l'épreuve : 8 / 20
- Répartition des notes :
  - notes supérieures ou égales à 15 : 6 soit 2,3 %
  - notes comprises entre 12 et 15 : 32 soit 12,2 %
  - notes comprises entre 10 et 12 : 49 soit 18,7 %
  - notes comprises entre 8 et 10 : 66 soit 25,2 %
  - notes comprises entre 5 et 8 : 68 soit 26 %
  - notes inférieures à 5 : 41 soit 15,6 %
- Pourcentage des notes supérieures ou égales à 10 : 33,2 %
- Meilleure note de l'épreuve : 15,50 / 20



## 2 - OBSERVATIONS DU JURY

### Le jury a apprécié :

- des copies structurées, distinguant clairement les différentes parties
- une présentation claire et aérée
  - une écriture lisible, une orthographe correcte
  - une syntaxe et un vocabulaire
- une introduction générale synthétique précisant au lecteur comment le candidat se situe et présentant :
  - le contexte de la communauté de communes
  - la problématique : mise en œuvre du projet éducatif
  - la commande du sujet
- une conclusion pertinente
- un plan en cohérence avec les propositions du candidat
- la connaissance des notions se rapportant au concept de « projet »
- des capacités de synthèse et d'analyse (appropriation du contexte)
- l'utilisation des connaissances à bon escient
- le repérage des limites du sujet.

### Le jury a regretté :

- les difficultés dans l'appropriation du sujet
- le manque de pertinence de certaines propositions
- les multiples digressions (difficultés à aller à l'essentiel)
- l'absence de liaison entre les différentes parties
- une difficulté à utiliser les annexes
- le manque d'approfondissement de la réflexion;
- la présentation des activités sous forme de catalogue sans tenir compte de leur nature et sans les relier aux objectifs
- une méconnaissance des centres de loisirs sans hébergement et des réponses au besoin des jeunes
- une méconnaissance des caractéristiques de l'enfant et de l'adolescent
- un regard réducteur par rapport à la jeunesse.

## 3 - ELEMENTS DE CORRIGE :

### Question 1 :

1-1 Projet en direction des 7-12 ans :

- Cadrer le projet en prenant en compte les besoins des enfants, le contexte, les moyens et les aspects législatifs
- Identifier les tranches d'âge
- Présenter la nature des activités en précisant leurs objectifs et en proposant des exemples d'activités adaptées aux différentes tranches d'âges.

1-2 Programme d'une journée de juillet :

- Présenter des activités pour une journée, en respectant les contraintes, et en contextualisant les propositions.
- Rédiger ses propositions selon une forme adaptée à un programme.

### Question 2

2-1 Définir le profil de poste :

- Rappeler la fonction du poste ;
- Identifier les éléments essentiels : qualités, compétences, expériences, diplômes...
- Structurer la présentation : il s'agit d'un profil de poste et non d'une offre d'emploi ou d'une grille d'entretien d'embauche.

2-2 Analyse des actions à mettre en œuvre :

- Proposer les actions qui devaient correspondre aux objectifs visés : (occuper l'espace jeunes et répondre aux orientations politiques)
- Analyser et critiquer ces actions : avantages /inconvénients ; positionnement du candidat.

#### **4 - CONSEILS AUX CANDIDATS :**

- Bien analyser le sujet.
- Utiliser judicieusement les annexes.
- Attacher de l'importance à la présentation et à la mise en page des copies.
- Faire apparaître la cohérence et la pertinence des propositions tout au long du devoir.
- Approfondir ses connaissances théoriques.
- Gérer son temps pour traiter toutes les questions.

\*\*\*\*\*

## **EPREUVES D'ADMISSION**

\*\*\*\*\*

### **Action sanitaire et sociale**

Durée : 1 heures - coefficient : 1

### **Travaux pratiques**

Durée : 6 heures - coefficient : 1

### **Epreuve sur dossier**

Durée : 45 minutes - coefficient : 1

## ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Durée : 1 heure

*L'épreuve précédée d'un temps de préparation de trois heures, comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury. Une documentation est mise à disposition des candidats. Les annexes aux sujets ne sont pas incluses dans le rapport.*

### SUJET n° 1

L'INSEE constate qu'en 30 ans, la pauvreté est souvent devenue jeune.

Cette pauvreté peut être la cause ou la conséquence de l'exclusion sociale des jeunes de 16 à 25 ans.

**Après avoir analysé les facteurs qui conduisent à l'exclusion sociale des jeunes, montrer comment les mesures de prévention en direction de cette catégorie de la population, visent à résorber ce dysfonctionnement social.**

### SUJET n° 2

« Instaurer un droit au revenu minimum est une innovation d'une portée considérable. Après la création de la sécurité sociale, puis sa généralisation, après l'instauration du minimum vieillesse et des allocations chômage, c'est construire le dernier étage, franchir la dernière étape. (...). Oh, certes, le montant de l'aide sera insuffisant au regard du souhaitable. Mais il offrira à tous ceux qui en disposeront une nouvelle chance, un nouvel espoir. Une chance d'échapper à la misère. Une chance de retrouver sa place dans le monde des autres. C'est pourquoi le revenu minimum doit être étroitement lié à un effort d'insertion ».

*Discours de Michel Rocard, premier ministre  
Assemblée Nationale – 29 juin 1988*

**Après avoir retracé les objectifs du RMI et dressé le bilan de sa mise en œuvre, analyser les nouvelles dispositions apportées (acteurs et mesures) et montrer en quoi elles devraient contribuer aux objectifs visés.**

### SUJET n° 3

Le rapport annuel 2003 « *Santé pour une politique de prévention durable* » explique que la politique de santé publique a toujours été liée au contexte sanitaire, médical, social, économique de l'époque.

Ainsi « *hygiénisme, vaccinations et lutte contre les fléaux sociaux* » ont été « *les fondements de la santé publique* » entre la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle et la seconde guerre mondiale, puis la prévention est devenue le parent pauvre du système de soins au profit du tout médical.

Les années 80 avec le retour de grands fléaux sociaux (Sida...) voient réapparaître la prévention comme composante essentielle de la santé publique. Aujourd'hui de nouvelles crises (sang contaminé, infections nosocomiales, encéphalopathie spongiforme bovine, pathologies liées à l'amiante, à la dioxine...) imposent une sécurité sanitaire et le principe de précaution dans la politique de santé publique.

**Après avoir présenté les enjeux de la politique sanitaire aujourd'hui, montrer comment elle s'adapte par des mesures et par des structures mobilisant de nombreux acteurs, aux problèmes sanitaires posés.**

*L'épreuve comportera un exposé de 40 minutes suivi d'un entretien avec le jury.*

*L'épreuve permettra d'apprécier :*

- la maîtrise des concepts fondamentaux,
- les capacités de réflexion, d'organisation des connaissances et d'exploitation d'une documentation dans le temps imparti,
- les qualités de rigueur de l'expression ainsi que l'aptitude à exposer avec clarté, à ordonner et à mettre en valeur les points essentiels du sujet traité,
- l'aptitude à la communication.

**BIBLIOGRAPHIE MISE A DISPOSITION DES CANDIDATS  
POUR L'EPREUVE D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE**

\*\*\*\*\*

**SESSION 2005**

Code civil  
Code de la santé publique, de la famille et de l'aide sociale  
Code du travail  
Code de la sécurité sociale, code de la mutualité  
Code de déontologie médicale  
Droit de la protection sociale – F. KESSLER  
Droit de la santé publique – mémento – Ed DALLOZ  
Droit administratif – précis – Ed DALLOZ  
Droit civil – La famille – BENABENT – Litec  
Droit de l'action et de l'aide sociale – M. BORGETTO – Ed MONTCHRETIEN  
Guide de la législation en action sociale – M. JEAGER – Dunod  
Institutions judiciaires – KERNALEGUEN – Litec  
Données sociales 1996 – INSEE  
Données sociales 1999 – INSEE  
Données sociales 2003 – INSEE

Dossiers contenant des textes législatifs et réglementaires récemment publiés

## RAPPORT SUR L'EPREUVE D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Rapport établi par Mesdames CASANOVA, CHABAUD, DUFOULON, GAUTHIER, GIBEAUX, LACOMBE, PERI et TRAVARD.

### 1 – RESULTATS :

- Moyenne générale de l'épreuve : 8,11 / 20
- Répartition des notes :
  - notes supérieures ou égales à 15 : 2 soit 4 %
  - notes comprises entre 12 et 15 : 6 soit 12 %
  - notes comprises entre 10 et 12 : 9 soit 17,6 %
  - notes comprises entre 8 et 10 : 10 soit 19,6 %
  - notes comprises entre 5 et 8 : 12 soit 23,5 %
  - notes inférieures à 5 : 12 soit 23,5 %
- Pourcentage des notes supérieures ou égales à 10 : 33,6 %
- Meilleure note de l'épreuve : 16,75 / 20

## **2 – ELEMENTS DE CORRIGE :**

### **Sujet N°1 :**

Il s'agissait de définir :

- la pauvreté
- l'exclusion.

Il fallait présenter les différents facteurs d'exclusion ainsi que les mesures de prévention y répondant.

Le jury attendait :

- une distinction entre cohésion sociale et exclusion
- le déplacement de la pauvreté des personnes âgées vers les jeunes
- une présentation du processus de l'exclusion sociale
- une réflexion sur l'identité sociale
- une présentation de :
  - la loi de 1998
  - la loi Borloo de 2004
  - l'évolution de la pauvreté dans le contexte économique.
- un regard critique sur :
  - Les notions de dysfonctionnement social et de fracture sociale
  - La notion de groupe et d'identité sociale.

### **Sujet N°2 :**

Le jury attendait :

- les objectifs du RMI
- une présentation du dispositif intégrant les modifications intervenues suite à la loi du 18 décembre 2003
- le bilan de la mise en oeuvre du RMI :
  - caractéristiques des bénéficiaires et évolution entre 1994 et 2004
  - évaluation de l'efficacité du dispositif
- une présentation du RMA (acteurs, dispositif...)
- une comparaison RMI – RMA
- une réflexion sur les perspectives offertes par le RMA et ses chances de pallier les insuffisances du RMI.

### **Sujet N°3 :**

Le jury attendait :

- la définition de « Santé publique » et « politique de santé »
- le contexte : Evolution des dépenses de santé – nécessité de maîtrise des coûts
- des connaissances sur les points suivants :
  - les caractéristiques de l'état sanitaire des français ainsi que la définition des indicateurs de santé (espérance de vie, morbidité, mortalité...)
  - les problèmes et les priorités de santé publique
  - une présentation des mesures et structures en relation avec les objectifs prioritaires de santé publique.
- une réflexion sur les enjeux de la politique de santé :
  - rationalisation de l'offre de santé permettant de répondre aux besoins sanitaires de la population
  - réduction des inégalités dans l'accès au système de santé
  - la nécessité d'une évaluation.
- une réflexion portant sur :
  - la part de la prévention dans les dépenses de santé
  - l'interdépendance de la politique de la santé et la politique sociale.

**Le jury a particulièrement apprécié chez certains candidats :**

- un exposé structuré, comportant une introduction et une conclusion
- un effort de clarté de l'exposé
- la présence d'un plan adapté à l'intitulé du sujet
- le fait de situer le sujet dans le contexte économique et historique
- une connaissance des mesures récentes et une vision globale du sujet.

**Le jury a regretté :**

- l'absence totale de connaissances de base ou des connaissances non actualisées
- un manque de recul sur le sujet traité
- la mauvaise ou la non utilisation des annexes
- une expression orale parfois défailante voire familière.

**3 - CONSEILS :**

Le jury conseille aux candidats d'utiliser les annexes et la documentation mises à disposition.

Avant l'épreuve, il est nécessaire de posséder les connaissances de base et de se préparer à l'utilisation de documents.

Le traitement des sujets ne doit pas être envisagé seulement comme une compilation de connaissances mais aussi comme une réponse pertinente à la problématique posée.

\*\*\*\*\*



# TRAVAUX PRATIQUES

**Durée : 6 heures**

**Coefficient : 1**

Les candidats ont été répartis sur quatre jours soit quatre sujets.

Chaque sujet comporte deux volets :

- des techniques d'animation (Travaux pratiques A)
- des techniques sanitaires (Travaux pratiques B)

Les Travaux professionnels A se décomposent en :

- 2h30 de préparation (avec une préparation d'activité d'animation)
- 1h en présence du jury (réalisation d'activité, mise en oeuvre de l'animation, entretien avec le jury)

Les Travaux professionnels B se décomposent en :

- 1h15 de préparation
- 1h15 en présence du jury (mise en œuvre de techniques sanitaires\* et de secourisme et un entretien avec le jury)

*\*Les techniques sanitaires peuvent porter sur :*

- *les techniques de soins d'hygiène et de confort*
- *les techniques d'aide aux activités motrices*
- *l'ergonomie*

*Elles peuvent aussi intégrer des aspects technologiques (produits, matériels).*

## TRAVAUX PRATIQUES

### TRAVAUX PROFESSIONNELS A - DUREE: 3 h 30

#### SUJET N°1

Vous êtes animateur (trice) dans un centre de loisirs sans hébergement qui accueille les enfants de l'école primaire sur les temps d'accueil périscolaire (matin et soir), les mercredis et les vacances scolaires.

Vous prenez en charge un groupe de 6 enfants de 10 ans afin qu'ils réalisent un cadeau pour la fête des mères, à savoir un bouquet de fleurs en papier crépon. Il s'agit de faire réaliser plusieurs fleurs en papier crépon et de les assembler pour en faire un bouquet.

#### **1 - En salle de préparation, vous disposez de 2 h 30 pour :**

- 1.1- Réaliser deux bouquets de fleurs en papier crépon : un bouquet de roses et un bouquet de pâquerettes qui serviront de modèle aux enfants et permettront à ceux-ci de choisir celui qu'ils veulent réaliser (minimum 3 fleurs par bouquet).
- 1.2- Prévoir l'organisation dans le temps du projet de réalisation avec le groupe d'enfants, la matière d'œuvre nécessaire à cette activité et le déroulement de l'activité ; la fête des mères a lieu le dimanche 29 mai 2005.
- 1.3- Prévoir l'installation de cette activité.

#### **2 - Devant le jury, vous disposez de 1 h (exposé, animation, entretien) pour :**

- 2.1- Expliquer oralement l'organisation dans le temps et le déroulement de votre activité.
- 2.2- Installer la zone d'activité.
- 2.3- Lancer et mener le début de l'activité (un membre du jury tiendra le rôle d'un enfant du groupe).

Vous justifierez vos options et vos actions en vous appuyant sur les éléments de la situation et en mettant en évidence vos connaissances scientifiques et technologiques.

Annexe 1 : Quelques conseils }  
Annexe 2 : Les patrons } tirées de « Fleurs en papier crépon », édition Fleurus Idées  
Annexe 3 : Boutons de rose }  
Annexe 4 : Les pâquerettes }  
Annexe 5 : Liste des matériels disponibles en salle de préparation  
Annexe 6 : Calendrier 2005

*(annexes non jointes au rapport)*

\*\*\*\*\*

## TRAVAUX PRATIQUES

### TRAVAUX PROFESSIONNELS A - DUREE 3 H 30

#### SUJET N°2

Vous êtes animateur (trice) en maison de retraite. La Maison de Retraite de N. accueille 100 personnes âgées en chambre individuelle, sur trois niveaux : rez de chaussée, premier et second étages. La salle polyvalente d'animation de 80 m<sup>2</sup> se situe au rez de chaussée, jouxtant cette salle, un cabinet de toilette pour personne handicapée et un office avec un point d'eau, four et réfrigérateur.

Des associations locales vous proposent des après-midi récréatifs et parfois des élèves de lycée professionnel. C'est ainsi, qu'au début février 2005, vous avez reçu un courrier du proviseur du lycée professionnel de N. vous proposant un spectacle de 10 fables de Jean de La Fontaine monté par 16 élèves aidés de 2 enseignantes et d'un metteur en scène – acteur.

Ce spectacle de 20 minutes aura lieu le jeudi 19 mai 2005 à 15h dans la salle polyvalente de la maison de retraite.

Les fables jouées sont :

- le corbeau et le renard
- le rat des villes et le rat des champs
- le loup et l'agneau
- le chêne et le roseau
- la grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf
- le renard et les raisins
- la poule aux œufs d'or
- le loup et la cigogne
- le lièvre et la tortue

Il a été convenu avec l'enseignante du déroulement de cet après-midi au cours duquel les lycéens offrent le spectacle et les résidents réalisent les programmes du spectacle qui seront remis à chaque participant.

Vous êtes le lundi 18 avril 2005, et vous allez proposer aux résidents de confectionner les programmes dans l'atelier activités manuelles durant l'après-midi. 6 résidents actifs viennent régulièrement à l'atelier :

- Mme DUVAL, 87 ans, ancienne aquarelliste, qui tremble légèrement.
- M. DUPONT, 83 ans, qui apprécie de mesurer, décalquer, découper, déchirer, coller...
- Mme DUMONT, 90 ans, qui a du mal à se concentrer plus de 10 minutes sur l'activité mais qui reste très habile dans l'espace.
- Mme BOULANGER, 87 ans, adore les plantes et les animaux, elle compense sa mauvaise vue en utilisant une loupe de couturière, elle apprécie les dessins à l'encre de chine.
- Mlle JASMIN, 91 ans, ancienne institutrice, a une excellente mémoire.
- M. LYS, 90 ans, ancien agriculteur, aime les caricatures, les dessins de bandes dessinées.

#### **1 – En salle de préparation, vous disposez de 2 h 30 pour :**

- 1 – 1 Réaliser 2 programmes terminés avec 2 techniques différentes.
- 1 – 2 Préparer le modèle ou l'esquisse d'un programme que vous proposerez à un résident (choisi parmi les 6) afin qu'il puisse réaliser le programme entièrement ou partiellement.
- 1 – 3 Prévoir l'installation des 6 résidents et le matériel pour faire réaliser des programmes aux résidents.
- 1 – 4 Prévoir votre lecture d'une fable choisie et votre lancement d'activité en relation avec le projet.
- 1 – 5 Prévoir votre intervention devant le jury : exposé – animation – entretien.

#### **2 – Devant le jury, vous disposez de 1 h (exposé, animation, entretien) pour :**

- 2 – 1 Exposer oralement le contenu et l'organisation du projet FABLES.
- 2 – 2 Lancer l'activité en récitant ou en lisant la fable choisie.
- 2 – 3 Guider le ou la résident(e) dans la réalisation du programme (un membre du jury jouera le rôle d'un résident choisi par vous).

Dans la salle de préparation, vous disposez du recueil des fables ; chaque jury est également en possession de ce même recueil.

Annexe : liste du matériel (*non jointe au rapport*)

\*\*\*\*\*



## TRAVAUX PRATIQUES

### TRAVAUX PROFESSIONNELS A - DUREE: 3H30

#### SUJET N° 3

Vous travaillez comme animateur (trice) dans un centre de loisirs sans hébergement dans une ville de banlieue parisienne qui accueille 45 enfants de 6 à 12 ans tous les mercredis de 7h30 à 18h.

L'équipe d'animation a projeté d'organiser sa propre fête de la musique dans le centre le 22 juin 2005 ; un spectacle sera réalisé et les parents seront invités en fin d'après-midi.

Divers ateliers sont proposés aux enfants afin qu'ils construisent des instruments de musique destinés à rythmer les chansons qu'ils auront apprises :

- les « petits » 6 – 7 ans construisent des maracas
- les « moyens » 8 – 9 ans construiront des tambours
- les « grands » 10 – 12 ans construiront des tambourins.

Au retour des vacances de printemps, le mercredi 11 mai 2005, des ateliers sont consacrés à la préparation de cette fête.

Vous êtes chargé(e) de préparer une partie du spectacle avec un groupe de 8 enfants du groupe « des petits ». Vous réalisez avec eux des maracas et leur apprenez une chanson qui sera rythmée par les maracas.

#### **1 – En salle de préparation, vous disposez de 2 h 30 pour :**

- 1 – 1 Prévoir l'organisation dans le temps des activités que vous allez conduire avec le groupe.
- 1 – 2 Choisir une chanson pouvant être rythmée parmi celles proposées dans les annexes 2 et 3 ou une que vous connaissez, que vous apprendrez aux enfants.
- 1 – 3 Réaliser un maracas en vous inspirant des modèles de l'annexe 1.
- 1 – 4 Prévoir l'installation des enfants et préparer le matériel nécessaire à la réalisation des maracas en vous référant à la liste de l'annexe 4.
- 1 – 5 Prévoir l'utilisation des maracas pour rythmer la chanson apprise.

#### **2 – Devant le jury, vous disposez de 1 h (exposé, animation, entretien) pour :**

- 2 – 1 Installer la pièce pour l'accueil et les activités des enfants.
- 2 – 2 Présenter oralement l'organisation de l'ensemble des activités prévues et leur contenu jusqu'à la fête de la musique.
- 2 – 3 Lancer votre activité et guider un enfant dans la construction de son instrument (un membre du jury tiendra le rôle de l'enfant).
- 2 – 4 Apprendre la chanson destinée à être rythmée.

Vous justifierez vos options et vos actions en vous appuyant sur les éléments de la situation et en mettant en évidence vos connaissances scientifiques et technologiques.

Annexe 1 : Modèles de maracas

Annexe 2 et Annexe 3 : Textes de chansons et comptines

Annexe 4 : Matériel

*(annexes non jointes au rapport)*

\*\*\*\*\*

## TRAVAUX PRATIQUES

### TRAVAUX PROFESSIONNELS A - DUREE: 3 h 30

#### SUJET N°4

Vous êtes animateur(trice), à mi-temps, au foyer logement « Le Bel Age ».

Dans le cadre d'un jumelage avec l'école maternelle du quartier, les résidents du foyer logement accueillent régulièrement ( un après-midi par mois) les enfants d'une classe de moyenne section pour un atelier de jeux de société.

Dans le cadre de cette activité, vous proposez à un groupe de résidents de réaliser eux-mêmes un jeu de Memory destiné à être joué avec les enfants lors de la prochaine rencontre.

Cinq personnes sont partantes pour le projet, dont Madame LOUIS, handicapée par une forte baisse d'acuité visuelle.

#### **1- En salle de préparation, vous disposez de 2 h 30 pour :**

- 1-1 Concevoir dans le temps l'organisation de la préparation du jeu de Memory avec les cinq résidents. Vous préciserez votre rôle et celui des résidents.
- 1-2 Réaliser un jeu de Memory destiné à être joué avec les résidents (dans la deuxième partie de l'épreuve).
- 1-3 Préparer votre intervention devant le jury.

#### **2- Devant le jury, vous disposez de 1 h 00 (exposé, animation, entretien) pour :**

- 2-1 Présenter oralement l'organisation de votre activité « confection du jeu de « Memory » avec le groupe de personnes âgées.
- 2-2 Installer la pièce pour l'activité de fabrication du jeu.
- 2-3 Faire réaliser le début de la confection du jeu par les résidents.
- 2-4 Apprendre le jeu de Memory aux résidents en les faisant jouer avec le jeu confectionné par vous-même.

Vous déciderez de l'ordre des activités de l'animation.

Vous justifierez vos options et vos actions en vous appuyant sur les éléments de la situation et en mettant en évidence vos connaissances scientifiques et technologiques.

Annexe 1 : Composition et règle du jeu de Memory

Annexe 2 : Liste du matériel disponible en salle de préparation

*(annexes non jointes au rapport)*

\*\*\*\*\*

## TRAVAUX PRATIQUES

### Travaux professionnels B - Durée: 2 h 30

#### SUJET N° 1

Vous êtes aide-soignant (e) dans la maison de retraite médicalisée Les Ombelles. Vous participez à l'encadrement d'un(e) élève de terminale BEP Carrières Sanitaires et Sociales, dont la période de formation en entreprise débute pour une durée de trois semaines.

Mme BERNARD, 85 ans, réside dans cet établissement. Elle est diabétique et se remet doucement d'une pose de prothèse totale de hanche. Ses difficultés à se mouvoir sont telles depuis quelques semaines qu'elle a besoin d'aide pour se lever ou s'asseoir et pour utiliser son déambulateur car elle a peur de tomber.

Il est 15 heures. Mme BERNARD se repose dans son lit. Elle a rendez-vous avec le pédicure à 16 heures pour un soin d'ongles. Un pédiluve au fauteuil dans sa chambre est prévu avant l'arrivée du pédicure. A la fin du soin, Mme BERNARD vous prie de lui donner sa boîte de bonbons. Soudain, elle porte la main à son cou, bouche ouverte, en cherchant à inspirer de l'air.

#### 1- Pendant la préparation :

Vous rédigez une fiche technique de l'aide au lever et du transfert du lit au fauteuil, à l'attention du (de la) stagiaire B.E.P. Carrières Sanitaires et Sociales, dont vous participez à la formation.

#### 2- Devant le jury :

Vous réalisez l'aide au lever, l'installation au fauteuil et le pédiluve.  
Vous effectuez les gestes de premier secours.  
Vous présentez la fiche que vous avez rédigée.

*(les membres du jury tiendront le rôle du (de la) stagiaire et de Mme BERNARD)*

Au cours de l'entretien, vous justifiez vos actions en vous appuyant sur les éléments de la situation et en mettant en évidence vos connaissances scientifiques et technologiques.

#### Vous disposez de :

1 h 15 pour la préparation  
1 h 15 pour la réalisation et l'entretien avec le jury.

\*\*\*\*\*





## TRAVAUX PRATIQUES

### Travaux professionnels B - Durée: 2 h 30

#### SUJET N° 2

Vous êtes auxiliaire de puériculture à la crèche « Les petits loups ».  
En début d'après-midi, vous décidez de changer Julie, 5 mois, avant de la coucher.  
Une stagiaires du GRETA, en formation CAP Petite enfance vous observe. C'est son deuxième jour de présence à la crèche.  
Soudain, après avoir couché Julie, la stagiaire déclare ne pas «se sentir bien », car elle n'a pas encore déjeuné. Elle fait un malaise avec perte de connaissance et chute.

#### **1 - Pendant la préparation :**

Vous rédigez une fiche technique sur le change à l'intention de la stagiaire en précisant entre autres, les objectifs du soin, les étapes du change, les règles de sécurité et d'hygiène.

#### **2- Devant le jury :**

Vous procédez au change de Julie.  
Vous installez Julie pour la sieste.  
Vous prenez en charge la stagiaire qui a perdu connaissance (un membre du jury tiendra le rôle de la stagiaire).  
Vous présentez et argumentez votre fiche technique.

Au cours de l'entretien, vous justifiez vos actions en vous appuyant sur les éléments de la situation et en mettant en évidence vos connaissances scientifiques et technologiques.

*Vous disposez de:*

*1 h 5 pour la préparation*

*1h 15 pour la réalisation et l'entretien avec le jury*

\*\*\*\*\*



## TRAVAUX PRATIQUES

### Travaux Professionnels B - Durée 2 h 30

#### Sujet N°3

Madame S, 70 ans, est hospitalisée en service de cardiologie à la suite d'un infarctus du myocarde. Après un repos complet au lit de quelques semaines, elle commence à se lever.

Vous êtes aide-soignant(e) dans ce service ; vous participez à l'encadrement d'une élève de 2<sup>nde</sup> professionnelle BEP Carrières sanitaires et sociales (CSS) en 1<sup>ère</sup> période de formation en entreprise pour 3 semaines.

Ce matin, vous aidez Madame S qui va effectuer sa toilette au lavabo. La toilette intime a été faite au lit avant le lever.

A la fin du soin, Madame S qui est sous anticoagulants, saigne du nez.

#### 1 - Pendant la préparation :

Vous rédigez une fiche destinée à l'élève de BEP et mettant en évidence les règles d'ergonomie à prendre en compte dans l'aide au lever et aux déplacements d'une personne.

#### 2 - Devant le jury :

Vous aidez Madame S. à se lever et vous l'accompagnez auprès du lavabo.

Vous préparez le matériel pour la toilette de Madame S et vous l'aidez à réaliser sa toilette du visage, à se coiffer et à se maquiller légèrement.

Vous effectuerez les gestes de premier secours.

Vous argumenterez la fiche que vous avez rédigée.

*(un membre du jury tiendra le rôle de Madame S).*

Au cours de l'entretien, vous justifierez vos actions en vous appuyant sur les éléments de la situation en mettant en évidence vos connaissances scientifiques et technologiques.

*Vous disposez de :*

- 1h 15 pour la préparation
- 1h 15 pour la réalisation et l'entretien avec le jury.

\*\*\*\*\*



## TRAVAUX PRATIQUES

### Travaux professionnels B - Durée: 2 h 30

#### SUJET N° 4

Madame LEGENDRE, 82 ans, est résidente à la maison de retraite « Les Acacias » depuis 6 mois, suite au décès de son mari.

Madame LEGENDRE présente une arthrose des mains qui la gêne dans les gestes de la vie quotidienne. Ne voulant pas causer de souci au personnel, elle ne se plaint jamais et hésite à demander de l'aide.

Elle se déplace avec une canne depuis sa fracture du col du fémur il y a 2 ans.

Vous travaillez en tant qu'aide-soignante dans l'établissement. Vous êtes fréquemment tuteur d'élèves de BEP carrières sanitaires et sociales.

Ce matin, vous allez réaliser la réfection complète du lit de Madame LEGENDRE.

Madame LEGENDRE, installée dans son fauteuil, se plaint du froid. Vous lui proposez de mettre un gilet.

Dans l'après-midi, vous accompagnez Madame LEGENDRE à la salle à manger où elle prendra son goûter constitué, d'une part de quatre quarts et d'un verre de jus d'orange.

Tout à coup, Madame LEGENDRE porte ses mains à son cou et ne peut plus respirer.

#### 1 - Pendant la préparation

Vous rédigerez, à l'attention des élèves de BEP Carrières sanitaires et sociales, une fiche de synthèse sur la méthode de Heimlich.

#### 2 - Devant le jury

Vous effectuerez la réfection complète du lit de Madame LEGENDRE .

Vous aiderez Madame LEGENDRE à enfiler son gilet.

Vous effectuerez les gestes de premiers secours face à la situation d'urgence.

*(un membre du jury tiendra le rôle de Madame LEGENDRE)*

Au cours de l'entretien, vous justifierez vos actions en vous appuyant sur les éléments de la situation et en mettant en évidence vos connaissances scientifiques et technologiques.

*Vous disposez de :*

- 1 h 15 pour la préparation
- 1h 15 pour la réalisation et l'entretien avec le jury.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE TRAVAUX PRATIQUES

Rapport établi par Mesdames CORNILLE, DEES, FONDACCI, GRAS, JANKOWIAK, NADRA, DELOMEL, HENRY, LEBRIS, DELACOUR, DANION, LECAILLON, SAUPIN et Messieurs FERRARIS, GRAS, GUERRESCHI

### 1 – RESULTATS :

- Moyenne générale de l'épreuve : 11,61 / 20
- Répartition des notes :
  - notes supérieures ou égales à 15 : 3 soit 5,9 %
  - notes comprises entre 12 et 15 : 22 soit 43,1 %
  - notes comprises entre 10 et 12 : 15 soit 29,4 %
  - notes comprises entre 8 et 10 : 6 soit 11,8 %
  - notes comprises entre 5 et 8 : 5 soit 9,8 %
  - notes inférieures à 5 : 0 soit 0 %
- Pourcentage des notes supérieures ou égales à 10 : 78,40 %
- Meilleure note de l'épreuve : 18,50 / 20

## 2 – OBSERVATIONS GENERALES SUR L'EPREUVE DE TRAVAUX PRATIQUES

### Travaux professionnels A

#### Conseils :

##### Pendant la préparation :

- Analyser le sujet, lire complètement, et attentivement le sujet et les annexes et s'en inspirer,
- Gérer son temps de préparation,
- S'organiser en tenant compte des moyens matériels mis à disposition,
- Programmer son temps d'intervention devant le jury : 1 heure (plus ou moins 10 minutes de présentation et d'organisation, environ 10 minutes d'entretien final),
- Personnaliser sa prestation et ne pas s'inspirer des créations des autres candidats.

##### Devant le jury :

- Exposer la situation et l'organisation de la séquence demandée en l'argumentant, à savoir :
  - le statut et rôle dans la structure
  - le contenu
  - la durée
- Faire preuve de qualités relationnelles, le candidat est placé dans un jeu de rôle :
  - o Il contrôle le temps, d'où l'importance de porter une montre
  - o Il apporte le matériel nécessaire mis à sa disposition
  - o Il s'attache au lancement et au début de la réalisation, et non à son achèvement

Dans son rôle d'animateur, il n'apporte pas d'explications au jury

##### Durant la présentation et l'entretien, le candidat doit :

- écouter attentivement les questions afin d'y répondre avec rigueur et pertinence,
- montrer des aptitudes à la communication (qualité de l'expression, conviction, argumentation),
- justifier ses choix et ses actions,

Le temps de présentation du projet ne doit pas être un descriptif de l'animation à réaliser par le candidat.

##### Le jury a apprécié :

- un exposé clair et bien structuré, prenant en compte les différents paramètres du sujet et répondant aux différentes questions posées
- une installation de la ou des zones d'activité facilitant la conduite de l'animation
- des consignes claires, précises et adaptées au public
- des planifications et des organisations de séances structurées
- une animation dynamique, s'adressant au groupe de personnes et répondant aux sollicitations d'une personne du groupe joué par un membre du jury
- une prise en compte des besoins et des capacités des personnes
- l'implication réelle du candidat dans l'animation du projet attendu
- une bonne gestion du temps imparti pour l'épreuve
- de bonnes connaissances technologiques et techniques en animation
- une attitude d'écoute, de dialogue et de remédiation.
- une justification des choix et des actions.

***Le jury recommande aux candidats de traiter l'animation comme une discipline à part entière.***

***Une expérience dans ce secteur est nécessaire. Elle permettrait de mieux aborder cette épreuve et serait aussi une bonne approche des référentiels intégrant des activités d'animation (CAP Petite enfance, BEP carrières sanitaires et sociales, Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale...).***

## **Eléments de corrigé des travaux professionnels A :**

### **SUJET 1**

Le jury attendait :

- une organisation cohérente de l'activité dans le temps avec un minimum de deux séances en tenant compte de l'âge des enfants (10 ans) et du type de structure (CLSH) sachant que la fréquentation des enfants est variable (le matin et/ou le soir et/ou le mercredi).
- la présentation des réalisations demandées à savoir deux bouquets de fleurs en papier crépon : un bouquet de roses et un bouquet de pâquerettes (trois fleurs minimum)
- un travail soigné, des réalisations solides et esthétiques.
- l'installation de la zone d'activité adaptée pour le groupe de 6 enfants et le matériel nécessaire,
- l'animation :
  - une présentation de l'activité attractive et vivante,
  - l'énoncé de consignes claires et adaptées à l'âge des enfants, à l'activité et au projet,
- la prise en charge du groupe d'enfants et l'adaptation du candidat à leurs réactions et leurs besoins,

### **SUJET 2**

Le jury attendait :

- la présentation d'un exposé clair et structuré
- une proposition de projet cohérent sur le plan du contenu et de l'organisation dans le temps
- la présentation des réalisations demandées à savoir :
  - o deux programmes terminés réalisés selon deux techniques différentes, soignés, esthétiques, lisibles, contenant les informations nécessaires (titre des fables, acteurs)
  - o un modèle ou esquisse de programme réalisable par la personne âgée
- l'installation de la zone d'activité adaptée pour le groupe de 6 personnes âgées et le matériel nécessaire
- l'animation :
  1. Accueil des résidents et lancement de l'animation
  2. Lecture ou récitation de la fable, en respectant l'intonation, l'articulation, le débit et le volume de la voix
  3. Consignes claires et adaptées à la personne, à l'activité et au projet
  4. Prise en charge dynamique de la personne en tenant compte de ses besoins et de la gestion du reste du groupe
  5. Langage et attitude adaptés aux personnes âgées : ne pas les infantiliser !

### **SUJET 3**

Le jury attendait :

- la présentation d'un exposé clair et structuré
- une proposition de projet cohérent sur le plan du contenu et de l'organisation dans le temps prenant en compte l'âge des enfants
- la production d'un maracas fonctionnel, solide, esthétique et soigné
- l'animation qui prenne en compte un groupe de 8 enfants, avec la présentation de la chanson choisie, rythmée à l'aide du maracas
  - o Prise en compte d'un groupe de 8 enfants (dont le membre du jury)
  - o Présentation de la chanson choisie, rythmée à l'aide du maracas
  - o Apprentissage méthodique et ludique du texte de la chanson
  - o Consignes claires et adaptées à l'âge des enfants

### **SUJET 4**

Le jury attendait :

- la présentation d'un exposé clair et structuré,
- une proposition de projet cohérent concernant l'organisation de l'activité « confection du jeu de Memory », prenant en compte l'âge des participants ainsi que leurs pathologies,
- la confection d'un jeu de Memory suffisant dans son nombre de cartes et prenant en compte à la fois l'âge des résidents du foyer logement mais aussi celui des enfants de moyenne section de maternelle,
- l'animation :
  - installation de la pièce pour cette activité,
  - un début de confection du jeu, toujours en rapport avec leur âge et leurs pathologies (acuité visuelle de Mme LOUIS)
  - apprentissage du jeu de Memory aux résidents.



## TRAVAUX PROFESSIONNELS B

### 1 - CONSEILS :

Pour se préparer sérieusement à l'épreuve, d'une manière générale, il convient de :

- s'informer sur les missions, l'organisation et le fonctionnement des structures sanitaires et sociales ;
- faire des stages pour observer les pratiques professionnelles et apprendre les techniques inscrites au programme du concours ;
- s'entraîner à la mise en œuvre des techniques sanitaires en respectant les mêmes critères que les professionnels et en particulier les critères de sécurité, d'hygiène, et d'organisation ;
- s'informer et s'entraîner aux techniques de gestes et postures préconisées par l'INRS ;
- se former impérativement au secourisme et s'entraîner à faire des démonstrations commentées des gestes de premiers secours pour différents publics ;
- actualiser (ou acquérir pour certains candidats) les connaissances scientifiques et technologiques correspondant au niveau du concours ;
- consulter la bibliographie placée à la fin du rapport, pour situer le niveau de connaissances attendu par le jury ;
- s'informer sur les évolutions et les progrès technologiques dans le secteur sanitaire et social (ex : les appareillages, les aides techniques, aide à la marche, à la mobilisation, modes de transmission...)

#### **Pendant les épreuves pratiques :**

Le candidat doit s'attacher à :

- se situer dans le rôle professionnel demandé par le sujet
- analyser le sujet (contexte de l'intervention et environnement matériel) ;
- s'organiser en tenant compte des moyens matériels mis à disposition, en s'appropriant les lieux (ne pas hésiter à aménager l'espace) ;
- justifier les gestes effectués ou proposés dans une fiche ;
- faire preuve de qualités relationnelles et éducatives devant le jury : lors du jeu de rôle, il est habituel de voir s'installer une complicité entre le jury et le candidat. Par ailleurs, il est judicieux de tenir compte des propos des personnages impliqués dans la situation (rôles tenus par les membres du jury) ;
- mettre en cohérence les connaissances et la mise en œuvre des techniques. (Exemples : les connaissances concernant les règles d'ergonomie doivent être non seulement connues mais aussi appliquées ; le lavage de mains s'il est bien nécessaire ne doit pas occulter le soin.)
- gérer le temps imparti
- prévoir une tenue professionnelle adaptée au milieu sanitaire.

#### **Pendant l'entretien :**

Il est vivement recommandé aux candidats :

- d'écouter attentivement les questions afin d'y répondre avec rigueur et pertinence ;
- de montrer des aptitudes à la communication (qualité de l'expression ; écoute) ;
- de prendre le temps de la réflexion pour éviter les confusions et les approximations ;
- d'illustrer les réponses par des exemples pertinents liés à l'environnement sanitaire et social ;
- de rester objectif dans l'évaluation de ses propres limites : par exemple, il est plus judicieux de reconnaître une lacune que de proposer des réponses erronées ;
- de considérer les questions du jury comme une opportunité supplémentaire de valoriser ses compétences et de se mettre en situation de réussite.

## 2 - ELEMENTS DE CORRIGE DES TRAVAUX PROFESSIONNELS B

### SUJET N°1

Le jury attendait :

- **la mise en évidence de la compréhension du sujet** avec un rappel du contexte, à savoir :
  - la prise en charge d'une personne âgée de 85 ans, diabétique, récemment opérée d'une prothèse de hanche et actuellement en maison de retraite médicalisée
  - la prise en compte du stagiaire de terminale BEP Carrières sanitaires et sociales, pour son premier jour de PFE

Le candidat devait se positionner en tant qu'aide-soignant de la structure.

- **le respect de la chronologie des différentes tâches :**

- information du soin au résident
- lavage de mains
- préparation du matériel
- organisation du plan de travail
- aide au lever
- installation de la personne âgée
- réalisation du pédiluve
- gestes de premiers secours
- réinstallation du résident
- transmissions.

- **la mise en œuvre des tâches et techniques :**

- Aide au lever, au transfert du lit au fauteuil, installation au fauteuil dans le respect des règles d'ergonomie, en tenant compte de la prothèse de hanche et sans oublier de chausser et d'habiller le résident.
- Réalisation du pédiluve en respectant les critères d'hygiène, de sécurité et de confort.
- Gestes de secourisme : il fallait agir vite en commençant par 5 claques dans le dos puis éventuellement procéder à la méthode d'Heimlich. La victime devait être prise en charge médicalement par la suite.

- **la conception d'une fiche technique**, structurée, claire et utilisable par un stagiaire de terminale BEP Carrières sanitaires et sociales. Le jury attendait l'identification et la justification des principes de base de prévention des risques professionnels et de la manutention des malades.

**Le jury a apprécié chez certains candidats :**

- L'appropriation du sujet
- L'appropriation des lieux
- Des connaissances scientifiques et technologiques
- Des qualités relationnelles avec la personne et le stagiaire mettant en évidence un rôle de soignant et de formateur.

### SUJET N°2

Le jury attendait :

- **la mise en évidence de la compréhension du sujet** avec un rappel du contexte, à savoir :
  - la prise en charge d'un enfant de 5 mois ;
  - la prise en compte du stagiaire CAP petite enfance au cours de la tâche et la prise en charge de sa perte de connaissance;

Le candidat devait se positionner en tant qu'auxiliaire de puériculture en crèche.

- **le respect de la chronologie des différentes tâches :**

- lavage de mains
- préparation du matériel
- organisation du plan de travail
- prise en charge de l'enfant
- installation de l'enfant sur la table de change
- réalisation du change
- coucher de l'enfant
- gestes de premiers secours

- entretien et rangement du plan de travail et du matériel
- transmissions.
- **La mise en œuvre des tâches et techniques :**
  - Change du nourrisson en tenant compte des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, communication avec l'enfant et le stagiaire tout au long du soin
  - Gestes de secourisme : il fallait agir vite en vérifiant la conscience puis la ventilation, libérer les voies aériennes et mettre en PLS, alerter les secours médicalisés et surveiller la victime.
- **La conception d'une fiche technique**, structurée, claire et utilisable par un stagiaire CAP petite enfance. Le jury attendait la prise en compte des critères indiqués dans le sujet (titre, objectifs, étapes, règles d'hygiène et de sécurité) et la justification des gestes.

**Le jury a apprécié chez certains candidats :**

- L'appropriation du sujet
- L'appropriation des lieux
- Des connaissances scientifiques et technologiques
- Des qualités relationnelles avec l'enfant et le stagiaire mettant en évidence un rôle de soignant et de formateur.

**SUJET N°3**

Le jury attendait :

- la mise en évidence de la compréhension du sujet avec un rappel du contexte, à savoir :
  - la prise en charge d'une personne hospitalisée suite à un infarctus du myocarde et la prise en compte de ses besoins
  - le rôle du candidat : aide-soignant
  - la structure : service hospitalier de cardiologie
  - la prise en compte du stagiaire de 2<sup>nde</sup> BEP Carrières Sanitaires et Sociales.
- une chronologie pertinente des différentes tâches comprenant :
  - l'aide au lever, l'accompagnement et l'installation au lavabo
  - l'aide à la toilette du visage, à la coiffure et au maquillage
  - la réalisation des gestes de premiers secours face à un épistaxis
  - la conception d'une fiche destinée à l'élève de BEP, mettant en évidence les règles d'ergonomie à appliquer lors du lever et du déplacement des personnes
- la mise en œuvre des tâches et techniques :
  - aide au lever, accompagnement et installation au lavabo en respectant le rythme de la personne et en tenant compte de sa pathologie ;
  - aide à la toilette du visage en tenant compte des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, d'esthétique, de communication avec la personne et le stagiaire tout au long du soin et en respectant les capacités de la personne
  - gestes de secourisme : il fallait agir vite , faire asseoir la personne, lui faire pencher la tête en avant, lui demander de comprimer sa narine pendant 10 minutes, alerter, surveiller.
- La conception de la fiche : on attendait la présentation des principales règles d'ergonomie applicables aux techniques d'aide aux activités motrices et leur justification.
- Au niveau de la communication  
On attendait :
  - des qualités relationnelles adaptées à Mme S. (stimulation, réconfort, politesse, empathie)
  - des qualités formatrices vis-à-vis du stagiaire
  - des qualité relationnelles adaptées au jury.

**Le jury a apprécié chez certains candidats :**

- une préparation sérieuse
- l'appropriation des lieux
- des connaissances scientifiques et technologiques
- des qualités relationnelles avec la personne
- une attitude de professionnel aidant

## SUJET N°4

Le jury attendait :

- la mise en évidence de la compréhension du sujet avec un rappel du contexte, à savoir :
  - la prise en charge d'une personne âgée dépendante;
  - la prise en considération de ses besoins (hygiène, confort, sécurité, communication) et des possibilités de cette personne atteinte d'arthrose et ayant eu une fracture du col du fémur
  - le rôle tenu par le candidat : aide soignant
  - la structure pour personnes âgées dépendantes
  
- le respect de la chronologie des différentes tâches :
  - réfection du lit de Madame LEGENDRE
  - accompagnement en salle à manger
  - installation pour la collation
  - réalisation des gestes de premiers secours face à une fausse route alimentaire ;
  - conception d'une fiche de synthèse relative à la méthode de Heimlich.
  
- la mise en œuvre des tâches et techniques :
  - Aide à l'habillage en tenant compte des possibilités de la personne (arthrose des mains)
  - Réfection du lit en respectant les règles d'hygiène, de confort, d'ergonomie, de sécurité et d'esthétique
  - Accompagnement et installation à la salle à manger en respectant les règles de sécurité, d'ergonomie et de confort, en tenant compte des besoins de la personne
  - Gestes de secourisme : il fallait agir vite, donner 5 claques dans le dos, pratiquer la méthode de Heimlich si besoin, réinstaller, rassurer, alerter ou faire alerter.
  
- la conception de la fiche de synthèse :

On attendait l'explication du mécanisme d'une fausse route alimentaire à l'aide d'un schéma simplifié de l'appareil respiratoire, les gestes à effectuer et leur justification.

Au niveau de la communication, on attendait :

- une transmission
- des qualités relationnelles adaptées à Madame LEGENDRE (tenir compte de sa réticence à demander de l'aide et de son contexte familial)
- des qualités relationnelles adaptées au jury (discours structuré, argumentation des propositions, vocabulaire et attitude adaptés).

### Le jury a apprécié chez certains candidats :

- une préparation sérieuse
- une projection des tâches dans le temps : préparation des draps au moment opportun par exemple.
- l'appropriation des lieux
- des connaissances scientifiques et technologiques
- des qualités relationnelles avec la personne (être à l'écoute, prendre en compte les besoins de Mme LEGENDRE,...)
- une attitude de professionnel aidant.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT SUR L'ÉPREUVE SUR DOSSIER

Rapport établi par Mesdames BREANT, CHALARD, CROUCHANDEU, HAOUCHE, GOMBEAU, GROLLEMUND, GROSJEAN, MAILLET, TAMINE, VERDIER

### 1 – RESULTATS :

- Moyenne générale de l'épreuve : 11,14 / 20
- Répartition des notes :
  - notes supérieures ou égales à 15 : 9 soit 17,6 %
  - notes comprises entre 12 et 15 : 13 soit 25,5 %
  - notes comprises entre 10 et 12 : 12 soit 23,5 %
  - notes comprises entre 8 et 10 : 9 soit 17,6 %
  - notes comprises entre 5 et 8 : 4 soit 7,8 %
  - notes inférieures à 5 : 4 soit 7,8 %
- Pourcentage des notes supérieures ou égales à 10 : 66,6 %
- Meilleure note de l'épreuve : 18,50 / 20

## 2 - OBSERVATIONS DU JURY

Les conseils donnés les années précédentes ont dans l'ensemble été suivis ; une amélioration des prestations est constatée ainsi qu'une bonne prise en compte des conseils donnés concernant la constitution du dossier.

### 2 – 1 Observations sur le dossier :

#### Sur la forme :

Dans l'ensemble, la présentation des dossiers respecte le nombre de pages (50 pages, polices 11 ou 12, interligne 2).

Quelques dossiers ne répondent pas à la définition de l'épreuve et ne comportent pas de partie technique ou scientifique.

D'autre part, le dossier prend rarement appui sur une situation empruntée à l'entreprise ou à l'expérience professionnelle du candidat.

#### Le jury a apprécié dans les dossiers :

- un titre explicite, concis et représentatif du contenu du dossier
- un sommaire
- des chapitres clairement indiqués et paginés
- un texte rédigé correctement avec une ponctuation et sans faute d'orthographe
- des références précises des sources documentaires utilisées, y compris celles des documents téléchargés sur Internet ; des documents scannés sont possibles à condition qu'ils soient lisibles
- la qualité graphique des documents présentés
- des annexes, en nombre raisonnable, numérotées et séparées du texte principal
- des repères précis des annexes dans le corps de texte

#### Sur le fond :

Majoritairement, les thèmes des dossiers s'inscrivaient dans la définition de l'épreuve ; cependant dans quelques dossiers, la partie technique comportait une étude livresque ne s'appuyant pas sur une prise en compte du terrain ou se limitant à une simple étude de cas présentée trop superficiellement. Il est indispensable de développer, à un niveau universitaire, les concepts scientifiques abordés.

Trop souvent, les candidats se contentent d'une phrase relatant leur expérience professionnelle mais n'exploitent pas cette expérience.

Le lien entre les deux parties n'est pas toujours direct ni évident.

Il est rappelé que les applications pédagogiques peuvent être présentées dans toutes les disciplines et niveaux abordés par le PLP STMS.

L'application pédagogique a été presque exclusivement dédiée aux enseignements professionnels de biologie ou de sciences médico-sociales, une application pédagogique en techniques professionnelles peut également être faite.

#### Le jury a apprécié :

- l'approche scientifique et/ou technique du sujet proposé
- des documents pertinents issus du milieu professionnel et correctement analysés
- des annexes bien sélectionnées, titrées, utiles à l'analyse conduite dans le dossier
- une liaison évidente et réaliste entre la partie technique et la partie pédagogique
- une situation temporelle de la séquence dans le cycle de formation
- une réflexion et une démarche pédagogique cohérentes : formation en termes d'objectifs pédagogiques adaptés aux enseignements dispensés en BEP carrières sanitaires et sociales, mention Complémentaire Aide à Domicile, CAP Petite Enfance, Diplôme Professionnel d'Aide Soignant, Diplôme Professionnel d'Auxiliaire de Puériculture
- une articulation des savoirs et des savoir-faire dans la mise en œuvre des séquences pédagogiques de la formation considérée
- des stratégies pédagogiques pour l'élaboration de la trace écrite et pour l'évaluation (les textes « à trous » sont à éviter)
- des références récentes de qualité (la quantité ne traduit pas toujours des connaissances étendues, mais plutôt l'absence de sens critique ; les documents sont à choisir avec un soin particulier).

## **2 – 2 Observations sur l'exposé et sur l'entretien**

### **2 – 2 – 1 L'exposé**

Le jury a apprécié :

- l'annonce du plan de l'exposé
- une présentation structurée et dynamique de l'exposé, ne reprenant pas mot pour mot le sommaire du dossier
- le recul pris par rapport au dossier (valorisation du contenu, analyse critique des expériences pédagogiques éventuelles)
- l'utilisation pertinente de la documentation présentée dans le dossier
- la motivation du candidat, ses aptitudes relationnelles et intellectuelles

### **2 – 2 – 2 L'entretien**

Au cours de l'entretien, le jury pose des questions pour :

- approfondir les connaissances abordées par le candidat dans son dossier
- demander des justifications des solutions abordées
- faire préciser la démarche pédagogique
- apprécier les connaissances du candidat sur la finalité des disciplines et sur la filière.

## **3 - CRITERES D'EVALUATION**

Le jury a pris en compte :

- le niveau scientifique et technique des connaissances par rapport aux exigences du recrutement du concours
- la méthodologie utilisée par le candidat et son implication dans la réalisation du dossier
- la qualité de l'exploitation pédagogique à divers niveaux de formation correspondant aux compétences d'un professeur de STMS
- la cohérence entre le thème choisi et les objectifs de la séquence pédagogique
- la connaissance des disciplines et des diplômes (les référentiels sont disponibles dans les CRDP, CDDP et sur Internet)
- la prise en compte de la formation professionnelle (liaison des savoirs associés et des savoir-faire dans les séquences de formation présentées
- l'intérêt porté à l'élève et son environnement
- la connaissance des secteurs d'emplois sanitaires et sociaux
- la qualité de l'expression (écrite et orale) et plus généralement l'aptitude à la communication
- les qualités d'écoute, la maîtrise de soi et la capacité à prendre en compte une autre problématique
- l'attitude adéquate et une tenue vestimentaire appropriée à la fois à la situation de concours et également au face à face pédagogique
- la prise en considération de l'évolution des diplômes et métiers du secteur sanitaire et social.

## **4 – CONSEILS AUX CANDIDATS**

Il est indispensable de :

- prendre en connaissance du règlement de l'épreuve du dossier CAPLP/STMS
- s'informer sur les rôles et missions du professeur en insistant sur la spécialité du PLP STMS
- traiter une véritable étude technique :
  - s'appuyant sur un sujet posant question dans le secteur professionnel
  - mettant en évidence une réflexion personnelle
  - présentant et analysant une documentation spécifique de bon niveau et qui ne soit pas un rapport de stage
- proposer une transposition didactique (le thème retenu doit être transposable aux enseignements relevant de la compétence d'un PLP STMS)
- présenter, dans la partie pédagogique, une séquence d'enseignement détaillée (objectifs, démarche prévue, activités du professeur, activités des élèves, documents utilisés, consignes de

travail, apport de connaissances, compétences développées, élaboration de la trace écrite, documents-supports de l'évaluation)

- maîtriser le vocabulaire utilisé
- mener un exposé oral qui ne soit pas la simple redite du dossier déjà lu par le jury, il est nécessaire d'apporter des éclairages nouveaux et actualisés, une réflexion pédagogique.

**Remarques :**

La partie technique du dossier doit prendre appui sur une situation professionnelle empruntée au secteur sanitaire ou social. Les candidats, sans expérience professionnelle, doivent solliciter des stages dans différentes structures ; cependant la rédaction du dossier ne doit pas être un rapport de stage.

**A la fin de l'épreuve, les dossiers sont rendus aux candidats.**

\*\*\*\*\*



## CONCLUSION GENERALE

\*\*\*\*\*

Le nombre de candidats inscrits à la session 2005 a augmenté de manière significative en particulier pour le concours public (+ 27 %) et de manière moins forte pour le CAFEP. Cependant, ces augmentations ont eu peu d'effet sur le nombre de présents aux épreuves d'admissibilité (+10 %). L'absentéisme demeure toujours élevé : il atteint 57 % pour le concours public.

Aux épreuves d'admission, l'absentéisme a été de 16 % en raison probablement de la double admissibilité (CAPET et CAPLP) et des résultats obtenus aux concours interne et réservé.

Les postes mis au concours ont été pourvus pour le CAPLP (25 postes) ainsi que pour le CAFEP (5 postes)

Le niveau de l'épreuve de Sciences médico-sociales demeure très faible même si la moyenne à cette session est supérieure (4,70 / 20) à celle de la session 2004.

Trop de candidats négligent la double valence de cette épreuve qui comporte une partie de sciences biologiques et une partie de sciences médico-sociales. Ces deux champs disciplinaires fondent les enseignements qui relèvent de la responsabilité des PLP STMS dans les formations sanitaires et sociales en lycées professionnels. De ce fait, les candidats doivent travailler tous les aspects scientifiques, juridiques, sociologiques, économiques ... .

L'épreuve de projet d'organisation obtient des résultats relativement plus satisfaisants même si le fonctionnement des structures n'est pas toujours appréhendé de façon réaliste.

Les épreuves d'admission sont assez contrastées mais l'épreuve d'action sanitaire et sociale a été cette année moins bien réussie, bien que portant sur des sujets d'actualité.

D'une manière générale, de nombreux candidats ont beaucoup de difficultés à gérer le temps durant une épreuve (écrite ou orale), à exploiter véritablement des documents fournis et manifestent une maîtrise insuffisante de l'analyse d'un sujet ou d'un texte donné. Les méthodes d'analyse de documents méritent d'être travaillées ainsi que la gestion du temps durant un écrit ou une préparation d'oral.

L'ensemble des épreuves couvre les domaines de connaissances qui seront le support du professeur de lycée professionnel en STMS. Leur maîtrise est donc une exigence du concours ; elle implique aussi un recul et une maturité dans l'analyse des enjeux qui dépassent le seul cadre scolaire. Les candidats doivent montrer qu'ils savent situer leur réflexion dans l'actualité sanitaire et sociale, sans ignorer les aspects historiques, politiques, économiques... .

Les candidats doivent démontrer leurs qualités de communication, leur conviction en particulier dans les épreuves orales. Les échanges avec le jury permettent de tester la capacité à argumenter mais aussi à entrer dans d'autres logiques. L'ensemble des épreuves cherche à évaluer les compétences attendues d'un futur enseignant.

Les candidats doivent se reporter aux définitions d'épreuves et aux programmes joints en annexe. La bibliographie jointe en annexe est destinée à orienter les candidats vers des ouvrages de référence. Elle ne saurait être limitative.

**Le jury tient à remercier Madame le Proviseur du lycée Marcel Cachin de Saint-Ouen ainsi que toute son équipe pour l'accueil et l'aide efficace qui lui a été apporté tout au long de l'organisation et du déroulement de ce concours qui s'est déroulé dans d'excellentes conditions.**

\*\*\*\*\*

**ENSEIGNEMENTS ASSURES PAR LES PROFESSEURS  
SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES  
DE LYCEE PROFESSIONNEL**

Les professeurs de Sciences et techniques médico-sociales de lycée professionnel enseignent, dans l'état actuel des diplômes existants ou renouvelés, en sections de BEP Carrières sanitaires et sociales, de CAP Petite enfance, en Mention complémentaire Aide à domicile, éventuellement en sections préparatoires au diplôme professionnel d'aides soignants (1), d'auxiliaires de puériculture (1), au diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale.

Ils sont compétents pour enseigner en baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale.

Les enseignements qu'ils assurent sont :

- les techniques professionnelles sanitaires et sociales (soins d'hygiène et de confort, aide aux activités motrices, prévention et sécurité, animation, acquisition et développement de l'autonomie), les techniques de décontamination, de désinfection et de stérilisation, appliquées au secteur sanitaire.

- les enseignements théoriques liés à ces techniques :

- \* les sciences médico-sociales
- \* la biologie humaine qui intègre l'hygiène, la prévention et des éléments de physiopathologie
- \* la microbiologie générale et appliquée (2)
- \* l'ergonomie, l'organisation et la qualité de service
- \* la technologie des produits et des équipements se rapportant aux techniques.

- les enseignements professionnels (théoriques et pratiques) du baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale.

*(1) s'ils possèdent les titres (D.E d'infirmier ou D.E de puéricultrice) et l'expérience professionnelle requise par la réglementation.*

*(2) cet enseignement est associé aux techniques de décontamination, de désinfection et de stérilisation.*

\*\*\*\*\*

## BIBLIOGRAPHIE

Il s'agit d'une bibliographie indicative et non exhaustive. Parfois redondante sur certains thèmes, elle peut cependant apporter des éclairages différents. Il sera néanmoins nécessaire d'effectuer un choix. Certains ouvrages sont d'un niveau universitaire, d'autres sont d'un niveau plus simple et peuvent parfois permettre une première approche du sujet.

Pour les sciences médico-sociales, les candidats pourront également se documenter au Réseau National Ressources en Sciences et Techniques Médico-Sociales (RNRSMS)

(Lycée Jean Jaurès - 280 avenue Jean Jaurès,  
92290 CHATENAY MALABRY -tél.: 01 40 83 40 53-

Adresse électronique du RNRSMS @ac-versailles.fr site : <http://www.ac-créteil.fr/sms>)

### LEGISLATION ET ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Droit de la Sécurité sociale JJ. DUPEYROUX - Précis - Ed. DALLOZ

Droit de la Santé publique J. MOREAU D. TRUCHET - Mémento - Ed. DALLOZ

L'Aide sociale aujourd'hui, après la décentralisation, A. THEVENET - Ed ESF

Action et aide sociale E. ALFANDARI - Précis - Ed. DALLOZ

Les institutions et organismes sociaux VERDIER - Ed ESF

Santé publique DION, G.BRUCKER, D. FASSIN - Ed Ellipses

Manuel de santé publique LEVY, CAZABAN, DUFFOUR, JOURDAN - Ed MASSON

Les institutions sanitaires et sociales D.CECCALDI (manuel) - Ed. FOUCHER

L'organisation de la santé et de l'action sociale D. MOULINOT - D. ROGEAUX (manuel) - Ed. FOUCHER

Droit constitutionnel et institutions politiques B. JEANNEAU - Ed. DALLOZ

Droit administratif RIVERO - Précis - Ed. DALLOZ

Droit du travail G. LYON-CAEN, J. PELISSIER - Précis - Ed. DALLOZ

Droit du travail, RIVERO, J. SAVATRIER - Ed PUF - Collection Thémis

Droit Civil, 3. CARBONNIER - la famille- Ed PUF - Collection Thémis

Droit Civil, DUPONT DELESTRAINT - Ed. DALLOZ Capacité en droit

*Choisir toujours les éditions les plus récentes et ajouter des revues.*

### BIOLOGIE

Manuel d'anatomie et de physiologie, S. H. NGUYEN - Institut de formation en soins infirmiers. Ed. LAMARRE

Anatomie et physiologie humaine, E. MARIEB - Ed. DE BOECK Université

Précis d'anatomie et de physiologie (texte et atlas), M. LACOMBE - Ed. LAMARRE

Précis de physiologie, A. CALAS, J.F. PERRIN, C. PLAS, P. VANNESTE - Ed. DOIN

Biologie humaine, J. FIGARELLA, M. ACHARD, N. PIERRE, P. BOURGOGNE - Ed. LANORE

Microbiologie, PRESCOTT, MORLEY, KLEIN, - Ed. DE BOECK Université

Cours de microbiologie générale A. MEYER, H. LECLERC, J. DEIANA, - Ed. DOIN

### SCIENCES MEDICO-SOCIALES

Pharmacie, J. CHALEON - Ed. MALOINE

Communication et réseaux de communication, R. MUCCHIELLI - Ed. ESF

Les bases de la communication humaine, MYERS - Ed. MAC GRAW HILL  
Comment la parole vient aux enfants, BOYSSOU, BARDIES - Ed. Odile JACOB  
Les crèches, F. DAVIDSON, P. MAGUIN - collection la vie de l'enfant - Ed. ESF  
La commune et l'enfant, M.P. BELHOMME, N. GROS VERHEYDE, E. STROESSER, A. VANDENBROUCK - Les guides de l'action locale - Ed. FOUCHER  
Elever un enfant handicapé, C. Délia CONTRADE - Ed ESF  
Le vieillissement, R. LADISLAS - collection "La croisée des sciences" - Ed. CNRS - BELIN  
Vieillesse et gérontologie : les bases physiologiques P.S. TIMIRAS, - Presses de l'université Ed MALOINE  
Dossiers documentaires (adolescence, drogues et toxicomanies, le médicament ...) Ed. INSERM - NATHAN  
Actualité et dossier en santé publique, trimestriel, (soins palliatifs et accompagnement, maladies et risques émergents, la santé des jeunes, santé et environnement, ....) - Documentation Française

### **TECHNIQUES SANITAIRES ET SOCIALES - ANIMATION**

Médecine et soins infirmiers, A.SCHAFFER, N. MENCHE - Ed MALOINE  
L'observation Aide soignante, M.O.RIOUFOL - Ed. MASSON  
Fiches de soins T1 - les règles d'OR de l'aide soignant, M.O.RIOUFOL - Ed. MASSON  
La toilette dévoilée M.A. DELOMEL, Ed. Seli Arslan  
La personne âgée, rôle de l'aide soignant, BEAULIEU - Ed. MASSON  
Préparation au CAFAD, J. GASSIER, C.MOREL HAZIZA - Ed. MASSON  
Personnes âgées : une approche globale de soins par besoins, L. BERGER, D. MAILLOUX, POIRIER, collection Sciences Infirmières - Ed. MALOINE  
Techniques de manutention, M. AUTISSIER - Ed. LAMARRE  
Pratiques de l'ergonomie à l'hôpital, R.VILLATTE, C.GADBOIS, - INTEREDITIONS  
Pratiquer... animation pour les personnes âgées, S. et J. CHOQUE - Ed. LAMARRE  
La personne âgée n'existe pas, J. MESSY - Petite bibliothèque PAYOT  
Enseigner la relation d'aide, CHALIFOUR - Ed. LAMARRE  
Nouveaux cahiers de l'infirmière (N°5 Hygiène, ...) - Ed. MASSON  
Hygiène et prévention des infections nosocomiales, M. GODART - Ed. MASSON  
Guide de l'auxiliaire de puériculture, GASSIER, GEORGIN - Ed. MASSON  
Fiches de jeux - Ed. FRANCA  
Animation - collection de 0 à 7 ans -Ed. FLEURUS  
L'animation de groupes de culture et de loisirs, E. LIMBOS - Ed ESF  
L'animation (mensuel pratique de l'animation éducative, sociale, sportive et culturelle).

**CAPLP CONCOURS EXTERNE**

**SECTION SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES**

Arrêté du 6 novembre 1992 – BO N°48 du 17 décembre 1992

Arrêté du 3 août 1993 – JO du 22 août 1993 – BO Spécial N°5 du 21 octobre 1993

<b>Nature des épreuves</b>	<b>Durée</b>	<b>Coefficient</b>
<b>Epreuves d'admissibilité :</b>		
Sciences médico-sociales	<b>5h</b>	<b>1</b>
Projet d'organisation ou étude de cas	<b>6h</b>	<b>1</b>
<b>Epreuves d'admission :</b>		
Action sanitaire et sociale	<b>1h (préparation 3h)</b>	<b>1</b>
Travaux pratiques	<b>6h</b>	<b>1</b>
Epreuve sur dossier	<b>0h45 : Exposé 0 h 15 maximum Entretien : 0 h 30 (préparation 1h)</b>	<b>1</b>

## **DEFINITION DES EPREUVES**

### **Epreuves d'admissibilité**

#### **1. SCIENCES MEDICO-SOCIALES**

Il s'agit d'une épreuve de sciences médico-sociales et de sciences biologiques et médicales.

Le sujet comportera une ou plusieurs questions liées ou indépendantes. Il pourra être fait appel à l'utilisation de documents.

L'épreuve a pour but de vérifier que les candidats maîtrisent bien les connaissances scientifiques fondamentales en sciences médico-sociales, en biologie humaine, biochimie, microbiologie générale et appliquée, immunologie, physiopathologie, hygiène et secourisme et qu'il est capable de les structurer et de les exploiter.

Elle devra permettre d'apprécier :

- le niveau et l'actualité des connaissances.
- l'aptitude à la réflexion et au raisonnement scientifique
- la clarté et la rigueur de l'expression écrite et de la composition.

#### **2. PROJET D'ORGANISATION OU ETUDE DE CAS**

Dans cette épreuve, il sera demandé au candidat d'appliquer ses connaissances et son expérience :

- soit à l'établissement d'un projet d'organisation en vue d'une action dans une situation donnée.
- soit à l'étude d'un cas particulier.

L'épreuve devra permettre de juger de l'aptitude du candidat à apprécier une situation ou à analyser un cas et à prévoir ou engager un travail avec une méthode appropriée.

L'épreuve pourra s'appuyer sur l'étude de un ou plusieurs documents techniques.

### **Epreuves d'admission**

#### **1. ACTION SANITAIRE ET SOCIALE**

L'épreuve, précédée d'un temps de préparation de trois heures, comportera un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

Au cours de l'exposé, le candidat devra mettre en œuvre ses connaissances sur l'histoire de l'action sanitaire et sociale, sur les institutions et les équipements sanitaires et sociaux, sur les institutions judiciaires, sur les incidences économiques de l'action sanitaire et sociale, sur les milieux de vie et de travail des secteurs médicaux et sociaux.

Des documents ainsi que du matériel didactique seront mis à la disposition du candidat.

L'épreuve devra permettre d'apprécier :

- la maîtrise des concepts fondamentaux.
- les capacités de réflexion, d'organisation des connaissances et d'exploitation d'une documentation dans le temps imparti.
- les qualités de rigueur de l'expression ainsi que l'aptitude à exposer avec clarté, à ordonner et à mettre en valeur les points essentiels du sujet traité.
- l'aptitude à la communication.

## **2. TRAVAUX PRATIQUES**

L'épreuve portera sur les techniques d'aide à l'utilisateur, les techniques d'hygiène et de secourisme, les techniques socio-éducatives et d'animation mises en œuvre dans les structures d'accueil à caractère sanitaire et/ou social et/ou socio-éducatif des personnes semi-autonomes ou non autonomes.

A partir d'un dossier technique ou de documents techniques fournis au candidat, il sera demandé :

- une analyse des données et documents fournis.
- l'organisation et l'exécution de travaux professionnels.

L'épreuve devra permettre d'évaluer :

- le niveau des connaissances technologiques
- la maîtrise et la conduite rigoureuse des techniques mises en œuvre
- les qualités d'analyse, de réflexion et d'organisation.

## **3. EPREUVE SUR DOSSIER**

L'épreuve a pour but :

- d'apprécier, pour la discipline ou la spécialité, la connaissance que le candidat a de l'évolution de celle-ci, de ses enjeux dans la société, de ses applications, de sa situation vis à vis des autres disciplines.
- de vérifier les aptitudes à la relation, à la communication et à l'expression orale.

L'épreuve permet de valoriser les expériences et/ ou les réflexions du candidat sur les objectifs, les contenus et les méthodes susceptibles d'être appliqués à la discipline.

L'épreuve prend appui sur un dossier réalisé par le candidat à partir d'une situation empruntée à l'entreprise ou à partir de son expérience professionnelle. Le dossier est constitué d'une ou plusieurs études techniques assorties d'une réflexion sur les conditions de leur exploitation à divers niveaux des formations technologiques et professionnelles.

*Déroulement de l'épreuve :*

Dans le temps de la préparation, le candidat peut utiliser quinze minutes pour préparer l'environnement matériel de son exposé à partir du dossier qu'il a élaboré.

### Exposé.

Il doit mettre en évidence :

- les raisons qui ont présidé au choix du thème.
- la documentation technique rassemblée.
- le travail personnel réalisé (en particulier dans le cas d'un travail d'entreprise, le travail personnel du candidat doit être repéré clairement dans le dossier).
- les objectifs pédagogiques choisis.
- la structure de la séquence choisie, en explicitant en particulier le travail demandé aux élèves et les connaissances nouvelles apportées, ainsi que leur évaluation.

Le candidat expose sans être interrompu par le jury le résultat de ses travaux.

Il peut disposer pour cet exposé d'un environnement audiovisuel et informatique.

### Entretien.

Le jury, au cours de l'entretien, pose des questions destinées à :

- approfondir certains points du projet.
- demander la justification des solutions adoptées.
- faire préciser les exploitations pédagogiques possibles.

### *Modalités d'organisation*

Les dossiers préparés par les candidats doivent être adressés au secrétariat du jury dès réception de la convocation aux épreuves d'admission.

Le dossier ne doit pas dépasser cinquante pages (texte dactylographié et annexes comprises).

\*\*\*\*\*

**PROGRAMME PERMANENT DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DU CAPLP**  
**Section sciences et techniques médico-sociales**  
**(Note du 3-5-2002)**

**Sciences biologiques et médicales**

**1 - Biochimie et biologie moléculaire**

- 1.1 Composition de la matière vivante.
- 1.2 Structure des biomolécules : protides, glucides, lipides, acides nucléiques.
- 1.3 Fonction des protéines : rôle structural, rôle catalytique, rôle immunitaire.
- 1.4 Éléments de bio-énergétique : oxydations cellulaires et production d'énergie, couplages énergétiques.
- 1.5 Bilans chimiques et énergétiques des principales voies métaboliques.
- 1.6 Génétique moléculaire
  - réplication de l'ADN.
  - transcription de l'ADN.
  - traduction protéique ; code génétique.
  - organisation du génome chez les procaryotes et les eucaryotes.

**2 - Biologie humaine et physiopathologie**

**2.1 Biologie cellulaire**

- structure et ultra structure cellulaires.
- rôle des organites cellulaires.
- le cycle cellulaire et sa régulation.
- l'organisation tissulaire et les principaux types de tissus.
- les dérèglements du fonctionnement de la cellule : les cancers.

**2.2 Fonctions de nutrition**

**2.2.1 Milieu intérieur et sang : compositions et rôles**

**2.2.2 Cœur et circulation sanguine**

- cœur : anatomie et histologie, automatisme cardiaque, révolution cardiaque, contrôle de l'activité du cœur.
- circulation dans les vaisseaux ; pression artérielle.
- maladies cardio-vasculaires : athérosclérose, infarctus du myocarde.
- prévention des maladies cardio-vasculaires.

**2.2.3 Digestion et absorption intestinale**

- organisation générale de l'appareil digestif.
- sécrétions digestives : rôles.
- motricité et transit.
- absorption intestinale et transport des nutriments.

**2.2.4 Respiration**

- organisation générale de l'appareil respiratoire.
- transport des gaz respiratoires par le sang.
- échanges gazeux pulmonaires et tissulaires.
- prévention des affections respiratoires.

**2.2.5 Physiologie rénale**

- organisation générale de l'appareil urinaire.
- anatomie et histologie du néphron.
- formation de l'urine.
- régulation de la composition et du volume des liquides extracellulaires.
- incontinence urinaire.

**2.3 Fonctions de relation et d'information**

**2.3.1 L'appareil locomoteur**

- le squelette : organisation générale.
- les muscles squelettiques : structure, ultra-structure et propriétés des fibres musculaires striées et des muscles squelettiques.
- la contraction musculaire.
- processus traumatiques et dégénératifs de l'appareil locomoteur.
- adaptation des gestes et des postures.

**2.3.2 Système nerveux cérébro-spinal**

- le tissu nerveux : structure, ultra-structure et propriétés du neurone et du nerf.
- transmission synaptique neuro-neuronique et neuro-musculaire.
- moelle et activité réflexe : tonus musculaire.



- fonctions sensorielles : vision, audition.
- fonctions motrices : motricité pyramidale et extra-pyramidale.
- hygiène du système nerveux.
- maladies neuro-dégénératives.

### 2.3.3 Système nerveux végétatif

- système nerveux végétatif afférent et efférent.
- médullosurrénales.
- réflexes végétatifs.

### 2.3.4 Système endocrinien

- mode d'action des hormones
- pancréas endocrine et régulation du métabolisme des glucides et des lipides ; diabète pancréatique.
- complexe hypothalamo- hypophysaire.

### 2.4 Maintien de l'intégrité de l'organisme : mécanisme de l'homéostasie

- rôle intégrateur du foie dans l'organisme.
- régulation de la glycémie.
- thermorégulation.

### 2.5 Transmission de la vie

#### 2.5.1 Organisation de l'appareil génital.

#### 2.5.2 Gamétogenèse.

#### 2.5.3 Déterminisme neuro-hormonal de la physiologie sexuelle.

#### 2.5.4 Fécondation.

#### 2.5.5 Maîtrise de la reproduction.

#### 2.5.6 Gestation et surveillance de la grossesse.

#### 2.5.7 Éléments de génétique :

- hérédité autosomique et hérédité liée au sexe.
- aberrations chromosomiques et anomalies géniques.

#### 2.5.8 Physiologie et pathologie néonatales

- caractéristiques anatomiques et physiologiques du nouveau-né.
- pathologies néo-natales : prévention.

## 3 - Immunologie

### 3.1 Tissus et cellules de l'immunité.

#### 3.2 Immunité non spécifique

- barrières cutanéomuqueuses, flore commensale.
- la réaction inflammatoire et la phagocytose.
- le complément.
- cytokines et cellules cytotoxiques non spécifiques.

#### 3.3 Immunité spécifique

##### 3.3.1 Immunité humorale

- les antigènes.
- les anticorps : diverses classes d'immunoglobulines solubles et membranaires ; rôle des anticorps ; origine des anticorps.
- la réaction antigène-anticorps : caractéristiques, principaux types.

##### 3.3.2 Immunité à médiation cellulaire

- lymphocytes T
- cellules présentant l'antigène.
- médiateurs chimiques : cytokines et lymphokines.
- mode d'action des lymphocytes T cytotoxiques et des lymphocytes T auxiliaires.

##### 3.3.3 Dysfonctionnements du système immunitaire

- les réactions d'hypersensibilité.
- les déficits immunitaires.

##### 3.3.4 Applications médicales

- vaccination et sérothérapie.
- greffes et transplantation d'organes.

## 4 - Microbiologie générale et appliquée

### 4.1 Morphologie, structure, ultra-structure de la cellule bactérienne.

### 4.2 Physiologie bactérienne : nutrition et croissance, types respiratoires, sporulation.

### 4.3 Pouvoir pathogène des bactéries : virulence, toxines

### 4.4 Agents anti-microbiens

- agents physiques
- agents chimiques : désinfectants et antiseptiques, antibiotiques
- 4.5 Éléments de virologie
  - structure et classification des virus
  - infection virale
- 4.6 Les maladies infectieuses et leur prévention
  - 4.6.1 Définition, épidémiologie, principales phases d'une maladie infectieuse
  - 4.6.2 Méthodes et moyens de diagnostic
  - 4.6.3 Prophylaxie générale : action au niveau des réserves d'agents pathogènes ; action au niveau des vecteurs de contamination, action au niveau de l'hôte réceptif.
  - 4.6.4 Prophylaxie en milieu hospitalier : aseptie et antiseptie, désinfection, décontamination, stérilisation.

## **Sciences médico-sociales**

### **1 - Les institutions politiques, administratives et judiciaires**

- Les institutions politiques : constitution de 1958, organisation des pouvoirs publics.
- L'organisation administrative :
  - . centralisation, déconcentration, décentralisation ;
  - . la région ;
  - . le département ;
  - . la commune ;
- Les institutions judiciaires.

### **2 - Environnement rural et urbain**

- Données démographiques, sociologiques.
- Évolution, incidences sociales et politiques de la ville.

### **3 - Enfance et famille**

- Données démographiques,
- Sociologie de la famille : structure, fonctions, évolution.
- Droit de l'enfance et de la famille : mariage, divorce, filiation, autorité parentale, adoption...

### **4 - Travail et emploi**

- L'emploi : structure sociologique, actions et mesures en faveur de l'emploi.
- Le travail : contrat de travail, conventions collectives, santé et sécurité des travailleurs.

### **5 - La santé**

- Notion de santé, éducation sanitaire, promotion de la santé et déterminants de l'état de santé des populations.
- Indicateurs de santé et état sanitaire de la France.
- Les altérations de la santé :
  - . la maladie : aspects psychologiques, sociologiques et économiques, différents critères de classification ;
  - . l'accident : aspects psychologiques, sociologiques et économiques, différents types, causes.
- Le système de santé en France :
  - . organisation des professions de santé, déontologie et éthique médicale, responsabilité médicale ;
  - . les structures administratives ;
  - . les équipements sanitaires ;
  - . la politique de santé : planification sanitaire, prévention générale et spécifique (maladies à incidence sociale, accidents, handicaps) ;
- Économie de la santé : dépenses de santé, facteurs de consommation, maîtrise des dépenses de santé.

### **6 - Spécificité de certaines catégories de population et réponses institutionnelles**

#### **6.1 Caractéristiques des catégories de population**

- L'enfant :
  - . développement psychomoteur, intellectuel, affectif, social ;
  - . problèmes médico-sociaux (prématurité, troubles du comportement, éléments de pathologie, maltraitance).
- L'adolescent :
  - . caractéristiques physiologiques et psychologiques ;
  - . conduites à risque (MST, toxicomanies licites et illicites, suicide, délinquance, violence, échec scolaire...).
- La femme enceinte :
  - . caractéristiques physiologiques et psychologiques de la femme enceinte, accouchement sous X ;
  - . hygiène et surveillance ;
  - . maîtrise de la reproduction, interruption volontaire de grossesse, procréation médicalement assistée.
- La personne âgée :

- . données démographiques, autonomie ;
- . le vieillissement : caractéristiques, facteurs de longévité, incidences économiques et sociales.
- Les personnes handicapées :
  - . différents types et causes ; .
  - . aspects psychologiques et sociologiques.
- Les exclus :
  - . caractéristiques et facteurs d'exclusion.
- 6.2 Réponses institutionnelles
- 6.2.1 Réponses institutionnelles générales.
  - Les services sociaux, les centres sociaux, les structures associatives.
- 6.2.2 Réponses institutionnelles spécifiques : prévention, prise en charge sociale et médico-sociale.
  - L'enfant, l'adolescent, la famille :
    - . établissements et services assurant l'accueil et la garde de l'enfant ;
    - . le service de protection maternelle et infantile ;
    - . le service d'aide sociale à l'enfance ;
    - . la protection de l'enfance en danger ;
    - . les prestations familiales ;
    - . l'institution scolaire ;
    - . le service de promotion de la santé en faveur des élèves ;
    - . le centre de planification et d'éducation familiale.
  - La personne âgée :
    - . les structures destinées aux personnes âgées (d'hébergement et de maintien à domicile) ;
    - . les revenus.
  - Les personnes handicapées :
    - . prévention des handicaps : primaire, secondaire et tertiaire ;
    - . insertion et intégration ;
    - . les structures de prise en charge ;
    - . les structures pour adultes handicapés ;
    - . les structures pour enfants handicapés ;
    - . les revenus et prestations sociales.
  - Les exclus :
    - . prévention, politique de lutte contre l'exclusion.

## **7 - L'action sociale**

### 7.1 Les systèmes de protection sociale

- Systèmes de protection sociale français :
  - . la sécurité sociale ;
  - . l'aide sociale ;
  - . la mutualité ;
  - . l'assurance ;
  - . l'indemnisation du chômage.
- Systèmes de protection sociale européens.

### 7.2 Politique d'action sociale

- Actions sociales de l'État et des collectivités territoriales.
- Actions sociales du secteur associatif.

## **Technologie et ergonomie**

**1 - Techniques de soins, d'hygiène corporelle et de confort** (nourrisson, jeune enfant, personne âgée et personne handicapée) : habillage, change, toilette, installation, aide au déplacement, prise des repas.

## **2 - Techniques de prévention, de sécurité et de secourisme**

Conduite à tenir en cas de :

- plaie ;
- brûlure ;
- chute ;
- hémorragie ;
- introduction de corps étrangers, absorption de produits toxiques ;
- hypothermie, hyperthermie ;
- malaises ;
- altération des fonctions vitales.

### **3- Techniques éducatives et d'animation**

- fabrication d'éléments supports d'activités socio-éducatives et de loisirs
- techniques de jeux et de loisirs :
  - . jeux individuels, jeux de groupe ;
  - . récits, contes ;
  - . commentaires de vidéos, de films ;
  - . chants, expression musicale, expression corporelle ;
  - . activités manuelles ;
  - . activités extérieures.
- techniques d'animation :
  - . élaboration de projets d'activités ;
  - . modes d'animation ;
  - . conduite de débats.

### **4 - Réglementation régissant les établissements d'accueil**

### **5 - Compétence des personnels**

### **6 - Ergonomie**

*La présente note abroge et remplace à compter de la session 2003 des concours, le programme de la section sciences et techniques médico-sociales, qui était défini par la note du 3 septembre 1991, publiée au B.O. spécial n° 8 du 12 septembre 1991 (p.125 à 128) pour le concours externe, et par la note du 2 septembre 1991, publiée au B.O. spécial n° 8 du 12 septembre 1991 (p. 145 à 148) pour le concours interne.*

\*\*\*\*\*